



FÉDÉRATION DE MAINE-ET-LOIRE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Rapport d'activités 2023

Distré - samedi 23 mars 2024



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE



La pêche à la grande canne au plan d'eau de Pouancé.

Sommaire

La Fédération	p. 4
Rapport Moral	p. 5
Rapport financier	p.7
Commentaires sur les comptes	p.7
Vérification des comptes	p.14
Budget prévisionnel 2024	p.15
Bilan des ventes de cartes.....	p.17
Rapport associatif	p.19
Milieux.....	p.19
Actions Piscicoles	p.25
Développement et Animation.....	p.32
Communication	p.46
Police de la Pêche et Réglementation.....	p.50
Perspectives 2024	p. 53



Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

1 280 rue de la Gachetière
Montayer - Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

 02 41 87 57 09

 secretariat@fedepeche49.fr

 www.fedepeche49.fr

Retrouvez nous aussi sur....



Références

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Rapport d'activités 2023 - Assemblée Générale du 23 mars 2024 à Distré.

Responsable de la rédaction : Bernard MERLIN

Ont collaboré à cette édition : les salariés de la Fédération et membres du Conseil d'Administration

Photographies : Laurent MADELON - FNPF, Erwan BALANÇA et Jocelyn DROCHON

Mise en page : Jocelyn DROCHON

Impression : Connivence - Angers



Site de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

La Fédération



La Fédération de Maine-et-Loire de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique est chargée, de par la loi, de missions d'intérêt général, est reconnue d'utilité publique, agréée au titre de la protection de l'environnement et habilitée à siéger dans les instances locales consultatives.

De par ses statuts, elle se doit de remplir diverses missions se déclinant selon deux axes principaux :

- gérer et protéger les milieux aquatiques et les ressources piscicoles, ainsi que mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental,
- assurer le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche et la mise en valeur du patrimoine halieutique local.

L'ÉQUIPE DE LA FÉDÉRATION

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Bureau de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est composé d'un Président, d'un Trésorier, d'une Secrétaire et de 3 Vice-Présidents.

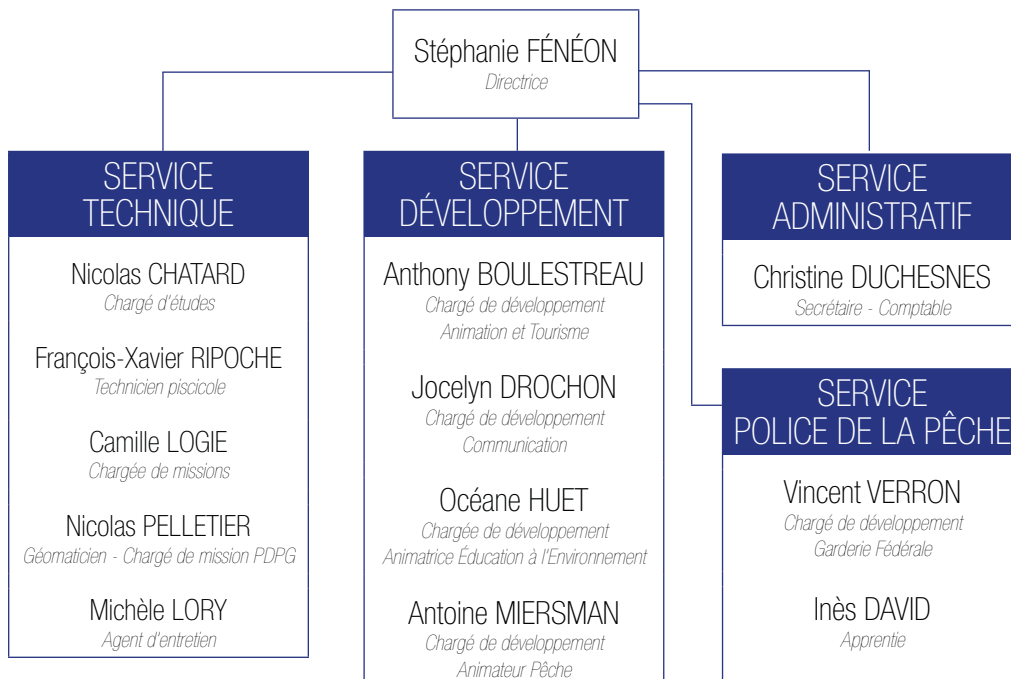
Bernard MERLIN <i>Président Fédéral</i>	Félix DURAND <i>Trésorier</i>	Marylise VINCENT <i>Secrétaire</i>	Julien TERNUS <i>Vice-Président</i>	Armel SALÈS <i>Vice-Président</i>	Yves ROUVRAY <i>Vice-Président</i>
---	-------------------------------------	--	---	---	--

Le Conseil d'Administration est composé des membres du Bureau et de 7 Administrateurs.

Philippe BAUDOIN	Bernard BOUPELLER	Jérôme FLOT	Marc GARNIER
André MARCHAND	Yannick MALLET	Bernard VIGANT	

SALARIÉS

L'équipe salariée de la Fédération est composée de 13 personnes réparties en différents services.





Rapport moral

en matière de gestion quantitative de la ressource en eau en cours sur notre territoire, pour bien nous assurer que les milieux aquatiques ne seront pas les grands oubliés, et que la faune piscicole ne sera pas sacrifiée devant des usages non prioritaires.

En parallèle, notre équipe technique a continué à déployer toute son expertise, au travers d'études et d'actions en faveur de la restauration des milieux, et de la gestion des peuplements piscicoles. Actions que vous découvrirez plus amplement dans les rapports d'activités de nos commissions Milieux et Actions Piscicoles. Et parmi les espèces qui peuplent nos cours d'eau, le brochet reste au cœur de nos préoccupations et de nos questionnements. Nous poursuivons notamment des actions en faveur de la gestion, du maintien et de la restauration de frayères naturelles nécessaires à sa reproduction.

Et pour tenter de préserver davantage cette espèce emblématique, nous avons également usé d'un levier réglementaire cette fois-ci. Grâce à l'accord donné par cette assemblée lors de sa réunion en septembre dernier, et l'appui des services de l'État, nous avons diminué le quota de brochet autorisé. Je sais très bien que ce n'est pas la fameuse fenêtre de capture tant réclamée par beaucoup de pêcheurs, mais cette dernière ne nous a pas prouvé qu'elle était suffisamment efficace pour préserver les populations de brochets, et que ce n'était pas juste une mesure halieutique.

2023 aura également été une année de nouveauté également pour notre garderie fédérale avec la remise à plat de notre protocole d'accord relatif à la police de la pêche en eau douce, avec les parquets d'Angers et de Saumur, mais aussi la mise en place d'une brigade départementale constituée de certains gardes-pêche particuliers de notre réseau en renfort de notre garderie fédérale.

Les actions en faveur du développement et de la promotion de la pêche de loisir n'ont pas été en reste en 2023. Et nous continuons à contribuer pleinement au développement touristique de notre département. Dans le cadre de notre convention avec Anjou Tourisme, et grâce à nos partenariats avec les collectivités territoriales, nous poursuivons l'aménagement et la mise en valeur de parcours ou encore d'hébergements pêche aux quatre coins du département, en continuant à défendre autant que possible l'accessibilité des cours d'eau à notre loisir.

Par le renforcement de notre service développement, avec l'arrivée d'Antoine Miersman début 2023, nous avons pu mettre en place des concours tels que le Carna Juniors 49, l'Open Carnassiers à Bouchemaine ou le Challenge Anjou Carnassiers, qui ont rencontré de jolis succès pour leurs premières éditions.

Notre équipe a en parallèle réalisé une année tout à fait exceptionnelle en matière d'animations de découverte de la pêche et de sensibilisation aux milieux aquatiques, avec des chiffres que nous n'avions pas atteints depuis longtemps. A titre d'exemple, en termes d'effectif de jeunes sensibilisés, 2023 est la 2^{ème} année la plus importante depuis 2015.

Mais tout ceci qui n'est qu'un bref aperçu de ce que vous découvrirez dans ce rapport d'activités. Je tiens au dernier lieu à souligner que toutes ces actions n'auraient pu être mises en œuvre sans l'engagement de l'équipe fédérale, et le soutien de notre réseau bénévole ».

Bernard MERLIN
Président de la Fédération

La Fédération en 2023

34 397
adhérents

(3^{ème} département français)

10,2 Millions
d'euros

de poids économique de la pêche de loisir dans le département

6 939
personnes

initiées à la pêche et sensibilisées aux milieux aquatiques en 2023.

25 179
heures

de bénévolat réalisées chaque année

2 739
scolaires

sensibilisés en 2023

37 Associations
Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

13 salariés
à la Fédération

4 500 km

de cours d'eau dans le département

850 000
euros

de budget annuel

2 Milliards

de poids économique au niveau national

1 Association

Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets

41 emplois

indirects (magasins, guides de pêche, ...)

600 hectares

de plans d'eau



La Mayenne au Lion d'Angers.

Rapport financier

Commentaires sur les comptes 2023

Angéline OGER - Expert Comptable



Fédération de Maine et Loire
pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

Le 21 février 2024,

Commentaires de l'Expert-Comptable sur les comptes de 2023

Les comptes qui vont être soumis à votre approbation ont été présentés à la commission des finances le 5 février 2024 et arrêtés par votre Conseil d'Administration le 19 février 2024.

Ils appellent les commentaires suivants :

COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat mesure l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'association au cours de l'exercice.

COMPARAISON RÉSULTAT 2023 - 2022

L'exercice se traduit par une perte de 63 228 euros contre une perte de 7 068 euros l'an passé, soit une baisse de 56 160 euros.

Cette variation s'explique principalement par :

Évolutions favorables

- | | |
|--|-------|
| • Hausse des entrées à la maison pêche et nature | 7 K€ |
| • Aides à l'emploi | 12 K€ |

Évolutions défavorables

- | | |
|------------------------------------|-------|
| • Promotion de la pêche | 19 K€ |
| • Évolution des frais de personnel | 12 K€ |
| • Aides financières | 29 K€ |
| • Locations diverses | 9 K€ |



Notons, concernant les travaux que sur l'année 2023 :

- 53 chantiers ont été suivis pour un budget global de 568 K€ de dépenses et 295 K€ de subventions prévisionnelles ;
- 22 chantiers ont été ouverts et 21 clos sur l'année ;

Le nombre de chantiers ouverts en 2023 est inférieur à 2022 et le montant moyen par chantier suivi est en légère augmentation.

BILAN

Le bilan reflète le patrimoine de la Fédération.

ACTIF IMMOBILISÉ

L'actif immobilisé net s'élève à 1 409 124 euros (terrains, parts sociales, matériel, constructions).

Une part importante concerne le site de MONTAYER.

Les immobilisations financières comprennent les parts sociales BPA pour 200 200 €

Les principaux investissements réalisés en 2023 (61 K€ au total) sont :

- Travaux du hangar à bateaux32,5 K€
- Courantomère 9 K€
- Matériels pour expositions..... 4,3 K€
- Agencement d'un bureau technique et travaux au siège12,8 K€

ACTIF CIRCULANT

Les créances (sommes dues à la Fédération de la Pêche 49) s'élèvent à 353 358 euros. Il s'agit pour l'essentiel de subventions à percevoir (travaux et aides à l'emploi).

La trésorerie s'élève à 1 078 206 euros, soit une baisse de 98 103 € en comparaison à 2022.

DETTES

Le total des dettes s'établit à 678 364 €uros. Elles concernent principalement :

- Dettes vis-à-vis de l'Agence de l'Eau (partie reversée des cartes) 151 575 €
- Vignettes AAPMA 107 342 €
- Les dettes sociales et fiscales 71 843 €
- Les dettes fournisseurs 47 992 €
- Les subventions travaux à verser 204 741 €



FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés s'élèvent à 10 750 € au 31 Décembre 2023 contre 12 250 € en 2022. Ils concernent les projets suivants :

- Aménagement du parking 10 750 €

Les fonds dédiés pour le terrassement du parking sont repris sur une durée de 10 ans.

FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds propres de la Fédération s'élèvent à 2 222 541 €uros au 31 Décembre 2023.

CONCLUSION

L'exercice se traduit par un déficit de 63 228 €uros et la situation financière est saine. Les ventes de cartes de pêche sont stables en 2023 par rapport à 2022, et la Maison Pêche et Nature connaît une hausse de son activité.

Angéline OGER
Expert-Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	10 357	9 467	890	
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	337 792	7 534	330 258	334 477
Constructions	2 459 464	637 432	1 822 032	1 774 334
Installations techniques, matériels et outillages industriels	101 640	89 290	12 350	6 555
Autres immobilisations corporelles	296 404	254 478	41 926	60 474
Immobilisations corporelles en cours				63 339
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	200 200		200 200	200 200
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500
Total I	3 407 356	1 998 232	1 409 124	1 440 876
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	10 419		10 419	19 240
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	342 939		342 939	256 010
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	22 326		22 326	20 384
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 078 206		1 078 206	1 176 309
Charges constatés d'avance	48 641		48 641	42 734
Total II	1 502 531		1 502 531	1 514 676
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 909 887	1 998 232	2 911 655	2 955 552

ASSOCIATION FEDERATION DE LA PECHE 49

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	294 056	294 056
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 869 243	1 876 311
Excédent ou déficit de l'exercice	-63 228	-7 068
Situation nette (sous-total)	2 100 071	2 163 299
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	122 470	132 912
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	2 222 541	2 296 211
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	10 750	12 250
Total II	10 750	12 250
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81 065	89 410
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 992	27 551
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	71 843	58 338
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	469 096	459 241
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	8 368	12 551
Total IV	678 364	647 092
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 911 655	2 955 552

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	627 990	628 844
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	119 220	101 156
<i>Dont carraigés</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	298 353	236 654
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	12 506	39 770
Utilisation des fonds dédiés	1 500	21 500
Autres produits	100 610	105 651
Total I	1 160 185	1 133 578
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	410 349	376 180
Aides financières	197 491	168 192
Impôts, taxes et versements assimilés	11 629	7 235
Salaires et traitements	401 601	395 768
Charges sociales	154 870	148 655
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	93 564	85 615
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	616	598
Total II	1 270 119	1 182 244
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-109 934	-48 666
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 404	2 402
Autres intérêts et produits assimilés	26 598	2 470
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	31 002	4 873
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 453	227
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	1 453	227

ASSOCIATION FEDERATION DE LA PECHE 49

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-80 384	-44 020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	11 180	33 164
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	16 812	15 845
Total V	27 992	49 009
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 097	9 518
Sur opérations en capital		224
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	2 097	9 742
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	25 896	39 267
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 739	2 315
Total des produits (I+III+V)	1 219 179	1 187 460
Total des charges (II+[V+VI+VII+VIII])	1 282 407	1 194 528
EXCEDENT OU DEFICIT	-63 228	-7 068
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1 578	18 055
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	1 578	18 055
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 578	18 055
Total	1 578	18 055



Rapport financier

Vérification des comptes

Alain AUGELLE et Dominique OGER

Nous soussignons, Alain AUGELLE et Dominique OGER, vérificateurs aux comptes, avons procédé à notre mission le mercredi 07 février 2024 en présence de Félix DURAND trésorier, et Christine DUCHESNES secrétaire comptable.

Nous avons également été invités à la séance du conseil d'administration du lundi 19 février 2024 au cours de laquelle Madame Angéline OGER, expert-comptable, nous a présentés le bilan de l'exercice 2023. En conséquence, nous établissons le rapport suivant :

Contrôle de la réalisation budgétaire

Deux semaines avant la réunion du 07 février 2024, nous avons reçu par courriel le grand livre et la balance générale 2023. Le jour de la réunion les postes budgétaires ont fait l'objet d'un examen très attentif. La Fédération nous a permis de vérifier les comptes dans un bon état d'esprit et à répondu à toutes nos questions.

Pour le futur, afin de faciliter notre mission, nous souhaitons recevoir les documents récapitulatifs sur papier et non par courriel comme les 2 dernières années.

Contrôle de gestion

Le bilan négatif, important, pose de nombreuses questions, charges importantes, les coûts élevés :

- du photocopieur.
- des frais postaux.
- les forfaits téléphoniques des portables qui pourraient peut-être aussi être renégociés à la baisse pour certains.
- des achats de confort tels que les approvisionnements de café et autres pouvant être négociés soit en achats groupé soit en société de prestation de service.
- il en va de même pour les fournitures administratives, les frais d'avocat, ainsi que les frais de personnel en augmentation.

Beaucoup de dépassement sur d'autres postes par rapport au prévisionnel !

Heureusement que les produits sont en hausse par rapport à l'année 2022.

En conclusion

Nous sommes préoccupés par rapport au déficit de l'année 2023, il va falloir maîtriser les dépenses, en rationalisant les commandes (peut-être diminuer l'impression des guides car on en jette tous les ans) et faire des efforts sur d'autres postes.

En espérant que les ventes de cartes soient toujours aux rendez-vous !

Nous félicitons le trésorier pour la bonne tenue de ses comptes et demandons à l'assemblée générale de lui donner quitus pour l'exercice 2023.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Rapport financier

Budget prévisionnel 2024

Félix DURAND - Trésorier Fédéral



CHARGES

	Budget 2024	Réalisation 2023	Budget 2023
60 - Achats	37 020,00	44 488,10	39 700,00
Achats matières et fournitures	24 785,00	25 239,27	31 000,00
Autres fournitures	12 235,00	19 248,83	8 700,00
61 - Services extérieurs	105 340,00	119 805,41	97 500,00
Locations	58 240,00	70 141,08	58 000,00
Entretien et réparation	27 900,00	31 410,80	22 000,00
Assurance	18 000,00	17 628,78	16 500,00
Documentation	1 200,00	624,75	1 000,00
62 - Autres services extérieurs	169 348,45	174 447,70	174 242,09
Rémunérations intermédiaires et honoraires	54 400,00	43 905,16	53 200,00
Publicité, publication	60 800,00	72 271,22	66 730,00
Déplacements, missions	52 030,00	55 416,34	52 500,00
Services bancaires, autres	2 118,45	2 854,98	1 812,09
63 - Impôts et taxes	21 168,05	30 317,06	14 770,00
Formation continue	10 000,00	12 568,19	8 000,00
Autres impôts et taxes	11 168,05	17 748,87	6 770,00
64 - Charges des personnels	535 424,02	533 324,16	484 481,65
Rémunération des personnels, bureau	404 424,02	401 600,88	379 481,65
Charges sociales	131 000,00	131 351,98	105 000,00
Autres charges de personnel		371,30	
65 - Autres charges de gestion courante	144 336,20	214 207,60	128 270,00
Subvention travaux aux AAPPMA	86 056,20	79 748,37	80 000,00
Subvention travaux collectivités		69 500,00	
subvention diverse			
Répartition autoproduction	10 000,00	16 576,35	
Subvention répartition EHGO	48 000,00	48 242,20	48 000,00
Gestion courante	280,00	140,68	270,00
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00	2 096,78	10 000,00
68 - Dotations aux amortissements, provisions	85 000,00	93 563,69	117 000,00
TOTAL DES CHARGES	1 117 636,72	1 212 250,50	1 065 963,74
Excédent prévisionnel (bénéfice)	23 053,28		4 026,26

PRODUITS

	Budget 2024	Réalisation 2023	Budget 2023
70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	117 290,00	118 316,16	99 960,00
Entrée MPN	41 000,00	42 341,63	30 000,00
Prestation études et recherche	35 000,00	31 200,00	30 000,00
Baux environnementaux, Maison Montayer, DI	41 290,00	44 774,53	39 960,00
72 - Production pisciculture, étang		5 421,45	
74 - Subventions d'exploitations	364 000,00	347 979,97	327 000,00
Subvention travaux aux AAPPMA	108 000,00	21 536,11	22 600,00
Subvention travaux fédération			90 400,00
Agence de l'eau , Région, FNFP	30 000,00	103 925,95	-
Subvention aides à l'emploi	177 000,00	172 896,11	166 000,00
Subvention EHGO	49 000,00	49 621,80	48 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	655 900,00	627 989,65	639 530,00
Cotisations	590 900,00	579 747,45	581 000,00
Répartition EHGO	50 000,00	48 242,20	43 530,00
Autres produits dont remboursements	15 000,00		15 000,00
76 - Produits financiers	2 000,00	31 003,33	2 000,00
77 - Produits exceptionnels		16 812,16	-
78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
79 - Transfert de charges			
TOTAL DES PRODUITS	1 140 690,00	1 149 022,72	1 069 990,00
Insuffisance prévisionnelle (déficit)		63 227,78	

Commentaires

« Je remercie le cabinet comptable et les vérificateurs aux comptes pour le travail effectué. Nous avons pris note pour les futurs documents récapitulatifs, ce sera la version papier.

Analyse Budgétaire

Une vigilance accrue est de mise, les dépenses doivent être maîtrisées. Notre existence repose toujours principalement sur des cotisations et des subventions, et également l'implication des bénévoles de la même manière.

Dans sa séance du 19 février 2024, le Conseil d'Administration Fédéral a décidé d'entériner le budget prévisionnel 2024 avec un excédent (bénéfice) d'un montant de 23 053,28 €

Je vous propose de voter ce budget prévisionnel 2024 (Le résultat de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024).

Report à nouveau : -63 227,78 € ».

Félix DURAND
Trésorier Fédéral

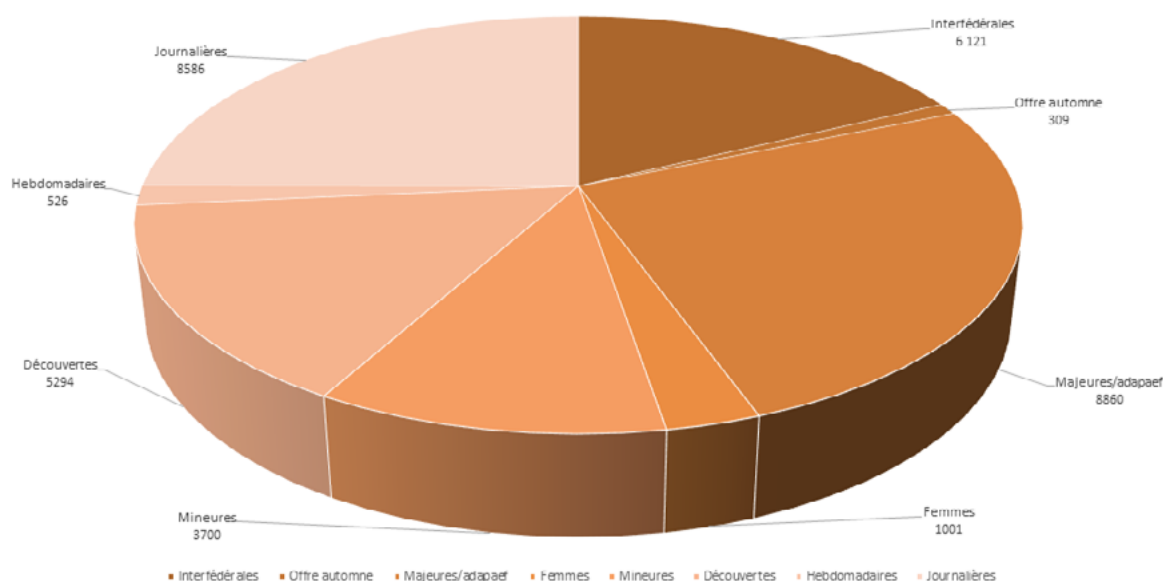
Rapport financier

Bilan des ventes de cartes Félix DURAND - Trésorier Fédéral



LES EFFECTIFS

CARTES	2023	2022	DIFF. %
Interfédérales	6 121	6 064	+ 0.94 %
Offre automne	309	339	- 8.85%
Majeures/ADAPAEF	8 860	9 184	- 3.52%
Femmes	1 001	1 057	- 5.30%
Mineures	3 700	3 279	+ 12.84%
Découvertes	5 294	4 889	+ 8.28%
Hebdomadaires	526	505	+ 4.16%
Journalières	8 586	8 800	- 2.43%
TOTAL	34397	34117	+0.82%

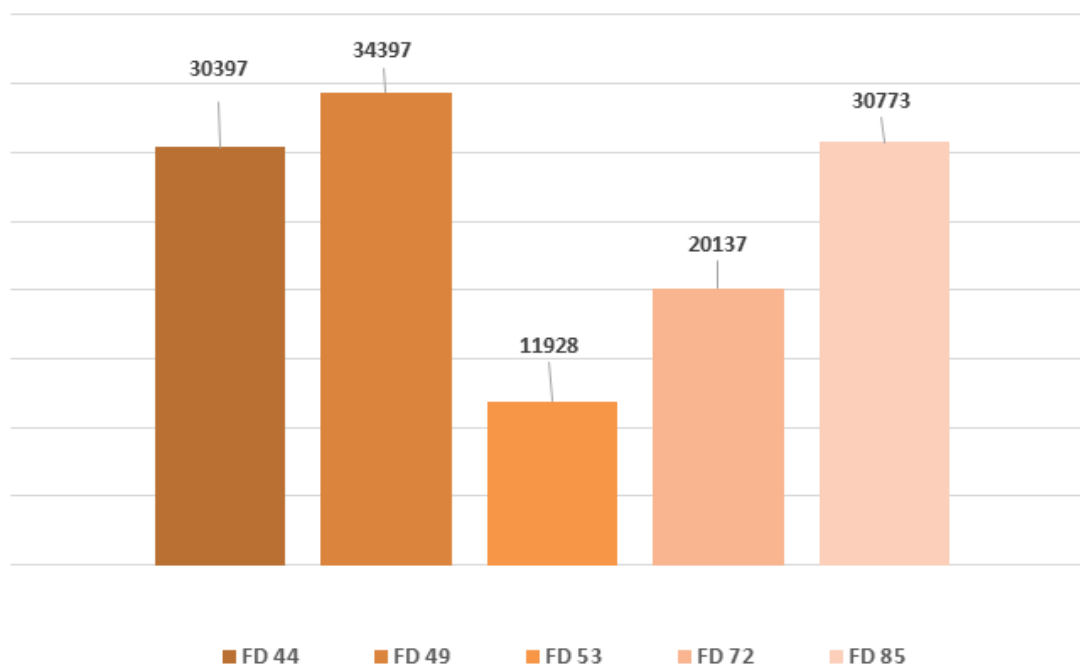


Répartition des ventes par types de cartes.

CARTES ASSOCIATION RÉGIONALE 2023

CARTES	FD 44	FD 49	FD 53	FD 72	FD 85
Interfédérales	7 360	6 121	3 220	5 043	5 475
Automne	487	309	87	142	350
Majeures/ADAPAEF	6 610	8 860	2 853	6 261	7 155
Femmes	725	1 001	288	631	765
Mineures	3 838	3 700	1 304	2 153	3 203
Découvertes	3 821	5 294	1 075	1 882	3 436
Hebdomadaires	307	526	372	350	570
Journalières	7 248	8 586	2 729	3 675	9 818
TOTAL	30 397	34 397	11 928	20 137	30 773

RÉPARTITION ASSOCIATION RÉGIONALE DES VENTES DE CARTES DE PÊCHE 2023 :



Répartition des ventes de cartes au niveau de l'association régionale.

VENTES NATIONALES 2023

CARTES	2023	2022	DIFF. %
Interfédérales/ Majeures	743 532	761 987	- 2.42%
Automne	14 011	13 723	+ 2.10%
Femmes	53 627	54 555	- 1.70%
Mineures	158 356	140 905	+ 12.39%
Découvertes	193 388	186 818	+ 3.52%
Hebdomadaires	72 118	65 318	+ 10.41%
Journalières	281 604	279 627	+ 0.71%
TOTAL	1 516 636	1 502 933	+0.92%

Rapport associatif

Commission Milieux
présenté par Armel SALÈS



Études HMUC (Hydrologie, Milieu, Usages et Climat)

A la suite du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, adopté en 2022, de nombreuses études HMUC ont vu le jour au sein des différents Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ces études visent à concilier les prélèvements de la ressource en eau pour les usages (prioritaires tel que l'eau potable ou non prioritaires comme les prélèvements agricoles) en fonction de l'hydrologie propre à chaque cours d'eau, tout en maintenant un débit de la rivière suffisant pour la vie du milieu aquatique. De plus, ces études doivent permettre d'anticiper les évolutions futures des débits, dues au changement climatique, dans les années à venir. On estime une perte de 40% des débits estivaux d'ici 2050.

Les 9 SAGE de Maine-et-Loire ont lancé chacun une étude HMUC sur leur territoire. Celles-ci, bien que visant les mêmes objectifs (la connaissance de la future ressource en eau utilisable pour les différents usages), n'adoptent pas la même méthodologie. En plus de se former en interne à ces différentes méthodes, il est nécessaire de suivre toutes ces études afin de donner un avis à chacune des étapes.

La Fédération se doit de rester vigilante sur les résultats des études HMUC afin que soit réellement pris en considération la vie (et non la survie) aquatique, et notamment durant la période estivale. En effet, les surprélèvements estivaux sont la principale source de disparition de nombreuses espèces aquatiques.

Suivis estivaux

Depuis de nombreuses années, la Fédération se préoccupe de la baisse des débits estivaux. 2023 reste une année très contrastée, avec un printemps beaucoup plus sec que les normales saisonnières et un automne avec une pluviométrie largement excédentaire. La période estivale fut tout aussi contrastée, les pluies orageuses « masquant » les très faibles débits de nos cours d'eau. Grâce à cela, nous n'avons eu que peu d'interventions à réaliser (cf. bilan des sauvetages piscicoles), essentiellement en plans d'eau. La situation est restée critique jusqu'à fin octobre.

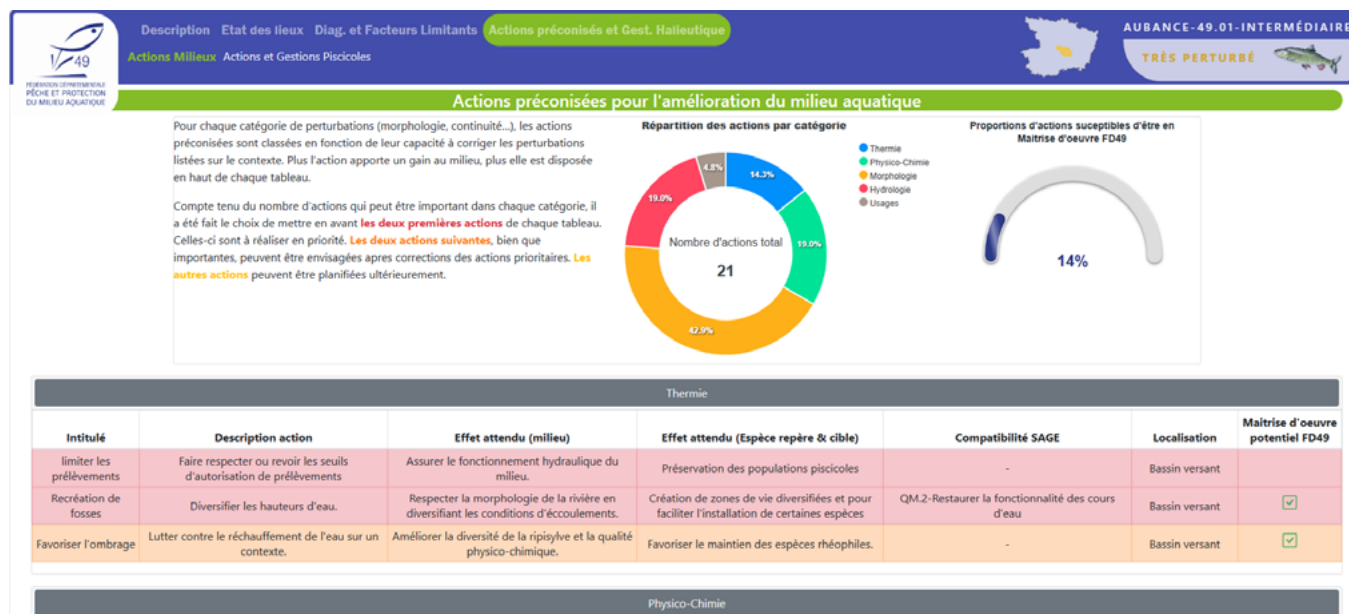
Malgré les nombreux arrêtés de restriction publiés (17 novembre pour le dernier), la Préfecture n'a réuni le Comité de l'Eau qu'à 4 reprises (avril, mai et août). Celui-ci doit se réunir à l'occasion de circonstances exceptionnelles (sécheresse précoce ...) et a minima une fois par an pour dresser un bilan de l'année écoulée et les perspectives / évolutions souhaitables. Aucune nouvelle réunion sur ce sujet, n'a été provoquée par les services de l'Etat depuis l'arrivée du nouveau préfet en septembre 2023.

Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

Le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG), lancé début 2020, est finalisé. Il sera remis à la Préfecture courant février 2024 afin d'être validé par les Services de l'Etat. Il définira les actions (que ce soit celles des AAPPMA ou de la Fédération) que nous pourrons porter (ou faire porter par nos partenaires départementaux) dans les années à venir afin de conserver ou d'améliorer le peuplement piscicole en place.

L'élaboration de ce document institutionnel a représenté près de 25% de l'activité du Service Technique.

Entre avril et juillet 2023, l'ensemble des SAGE du Département a été consulté (présentation de l'outil et de ses perspectives dans chaque bureau de Commissions Locales de l'Eau (CLE)). Tous les SAGE ont validé les documents et les orientations faites sur leur territoire. L'ensemble de celles-ci ont été transmises à la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour validation de l'ensemble du document par arrêté préfectoral.



Aperçu du Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

L'ensemble de l'analyse sera aussi consultable, pour chaque contexte, en PDF.

Une fois validé par les services de l'Etat, l'outil sera accessible aux AAPPMA pour la grande majorité des données. Les plus sensibles (comme la localisation des espèces protégées et des empoissonnements) ne seront pas consultables. L'outil sera régulièrement mis à jour et en constante évolution, pour être au plus proche des besoins des partenaires extérieurs.

Les Plans de Gestion des ressources Piscicoles (PGP), propres à chaque AAPPMA, découleront du PDPG et du Schéma de Développement du Loisir Pêche (SDDLPL), lui aussi en cours de finalisation par le Service Développement.

Etudes et actions sur les milieux

Le Service Technique a continué à mener des études (expertises, conseils, suivis des actions des partenaires départementaux) et des projets de restauration de milieux aquatiques (dans le cadre des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA), d'actions propres à la Fédération...).

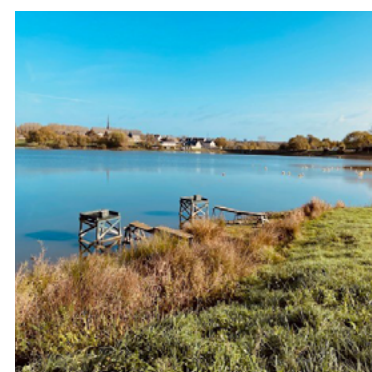
A cela s'ajoute toujours, les missions de veille « technique » comme la participation à des programmes départementaux (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), qualité d'eau par exemple, ou encore Espèces Exotiques Envahissantes), le suivi de la mise à jour des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), des enquêtes publiques et autres avis techniques (travaux engagés par les Contrats Territoriaux Eau...).

En 2023, la Fédération a ainsi mené plusieurs études comme :

Gestion des niveaux d'eau des étangs de Pouancé

Les plans d'eau de Pouancé et de Saint Aubin sont un complexe de 41 hectares en eau libre sur le cours d'eau de la Verzée. Classés en Espace Naturel Sensible (ENS) et Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), ils présentent donc un fort intérêt écologique.

Ce plan d'eau comprend un ouvrage hydraulique fixant les différents niveaux d'eau ainsi que les conditions de régulation en période de crue. Dans le cadre de la mise en sécurité du barrage après l'incendie du moulin en 2018, il a été demandé à la Fédération de mettre en place une gestion des niveaux d'eau permettant de concilier tous les enjeux : le risque inondation, la base de loisirs, le loisir pêche ainsi que la reproduction du brochet.



Plan d'eau de Saint Aubin à Pouancé.

La Fédération a donc proposé une nouvelle gestion des niveaux d'eau permettant un fonctionnement naturel des frayères recensées (3 hectares). C'est-à-dire, un ennoisement de manière continue et stable, à partir du mois de février jusqu'au mois de mai. Ensuite il sera nécessaire que le niveau d'eau diminue afin que les juvéniles regagnent le plan d'eau et que la végétation puisse se développer. Pour définir les côtes, différentes mesures ont été réalisées comme un relevé topographique ainsi qu'un relevé bathymétrique.

Ces niveaux participent donc à la préservation et à la sauvegarde d'une espèce menacée qu'est le brochet, mais également au maintien et à la préservation de la biodiversité (important sur un ENS), et à la limitation du développement des cyanobactéries. De plus, ils respectent la réglementation concernant le risque inondation.

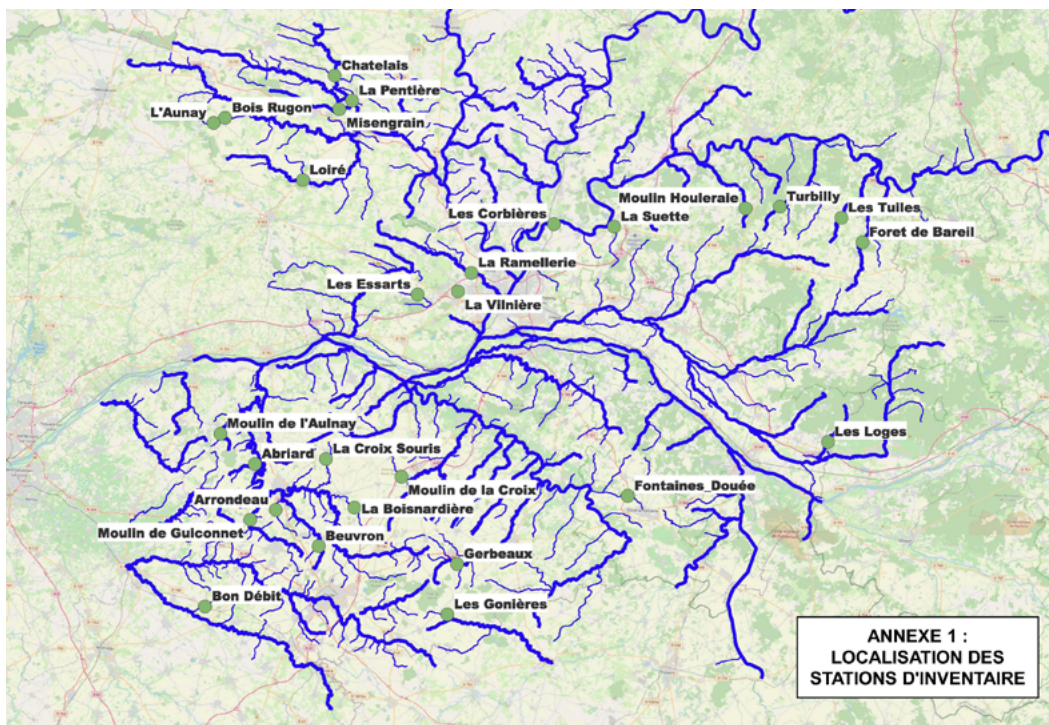
Cependant, les niveaux proposés en période estivale ne correspondent pas aux niveaux règlementaires nécessaires au bon fonctionnement de la base de loisirs. Pour cela, différentes solutions ont été proposées, toutes refusées par la commune d'Ombrée d'Anjou et le prestataire Anjou Sport Nature.

Lors du Comité de Pilotage (COPIL) en décembre dernier, il a toutefois été annoncé un test de ces niveaux d'eau à partir de cet été 2024, pour voir comment cela se passe avec les activités nautiques.

Décret «Frayères»

La Fédération, en concertation avec les gestionnaires des cours d'eau et les Services de l'Etat, a participé à la mise à jour de la localisation de ces zones de frayères grâce à des prospections de terrain.

Lors des échantillonnages, 19 (sur 26 zones) permettaient de recenser un peuplement piscicole. 2 autres stations ont été rajoutées afin de valider la présence de la lamproie de Planer (via des observations de techniciens de rivières).



Carte référençant des zones de frayères dans le département.

Au final, il sera proposé de rajouter au classement les cours d'eau suivants :

- Pour le chabot fluviatile : l'ensemble du cours principal de la Sanguèze, une partie du ruisseau des Loges (bassin versant de l'Authion) et la Lucière (bassin versant de l'Argos).
- Pour la lamproie de Planer : la Trézenne (bassin versant de l'Evre) ainsi qu'une petite station sur le cours principal de l'Oudon.

- Pour la vandoise rostrée : les cours principaux de l'Aubance, du Lys (bassin versant du Layon) ainsi que l'axe Loire (en Maine-et-Loire).

Elaboration d'un programme de suivi du ruisseau de Marcé

La Fédération s'est engagée auprès du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR), dans le suivi post-travaux du ruisseau de Marcé. Ce cours d'eau de seconde catégorie, a bénéficié en 2022 d'une restauration importante sur 2,2 kilomètres, la quasi-totalité de son linéaire.



Aperçu depuis un drone des travaux de restauration menés sur le ruisseau de Marcé.

Il a été nécessaire pour le gestionnaire de réaliser un suivi sur ce cours d'eau, afin d'évaluer l'efficacité de cette restauration. La Fédération s'est donc chargée d'élaborer le programme de suivi, en définissant les différents protocoles à suivre, le calendrier ainsi que le budget.

La Fédération s'est aussi positionnée sur 2 protocoles consistant à évaluer le fonctionnement hydromorphologique (et donc la capacité d'accueil du cours d'eau), ainsi que sur les inventaires piscicoles.

Ces protocoles seront réalisés tous les ans dans le cadre d'une convention avec le SMBVAR, à hauteur de 7 000€ par an.

Ils ont commencé à être réalisés en septembre 2023, pour lesquels les résultats ont été présentés au SMBVAR courant janvier 2024.

Mise à jour de la fiches « travaux » du memento associatif

À la suite de questionnements de différentes AAPPMA, le Service Technique a dû préciser les modalités de réalisation et de financement de l'arrachage.

En ce qui concerne l'arrachage d'espèces exotiques envahissantes, il a été décidé de ne pas subventionner cette action. Les collectivités et structures en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) se dédouanant de cette problématique, ce n'est pas à notre structure associative de compenser la baisse des aides financières, d'autant que l'Etat français multiplie les aides pour les études visant à mettre en place des plans de gestion contre ces espèces.

Pour les frayères à brochets, la Fédération ne financera aucun entretien de celles-ci. Elle finance la restauration de celle-ci, à charge de l'AAPPMA détenant les baux d'assurer l'entretien de celles-ci.

Perspectives 2024

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) finalisé, il est désormais important de porter et faire porter aux différents partenaires les actions préconisées dans celui-ci. De même, afin de renforcer notre accompagnement des syndicats de rivières dans leurs projets de restauration, de nouvelles prestations techniques seront désormais disponibles : Réseau d'Évaluation des Habitats (REH), Carhyce, Information sur la Continuité Ecologique (ICE) sont autant de protocoles que la Fédération pourra proposer à nos différents partenaires pour une meilleure expertise des fonctionnalités des milieux aquatiques. Pour ce faire, la Fédération a décidé de renforcer ses effectifs en recrutant une nouvelle chargée de missions au sein du Service Technique.

Enfin, le Service mènera différentes actions pour le compte de collectivités (comme la restauration du Pont Rame (voir ci-dessous), initialement prévue en 2023) ou des expertises afin de consolider les études réalisées par les syndicats de rivières.

Restauration morphologique de l'aval du Pont Rame

Le ruisseau du Pont Rame est une rivière de première catégorie qui se jette dans le Loir. Dans les années 70, elle a subi d'importantes modifications (recalibrage, détournement, ouvrage...) dans le cadre du remembrement.

Aussi, conformément à l'arrêté SEEF/PPE 49-2022-00100 (travaux de restauration du ruisseau de Pont Rame), la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique se porte Maître d'Œuvre et Maître d'Ouvrage pour des travaux visant à améliorer la diversification des habitats et la continuité piscicole du Pont Rame.



Carte situant le Pont Rame.

Aussi la Fédération, propriétaire d'une partie du cours d'eau sur lequel se trouve un ouvrage répartiteur (assurant le remplissage et le maintien du niveau d'eau d'une frayère à brochets de 4,5 hectares), souhaite dans le cadre du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines, porter une action de restauration morphologique et de continuité piscicole. Cette action permettra la restauration de 800 mètres linéaires de cours d'eau ainsi que d'assurer la continuité piscicole sur 1,5 kilomètre.

Il apparaît que le cours d'eau a été élargi. Il est proposé de réduire la section du lit de la rivière de façon à retrouver un lit emboîté permettant de conserver un hydrodynamisme fonctionnel, quelle que soit la période de l'année (et notamment la période estivale, le débit moyen d'août de la rivière ayant été mesuré à moins de 10l/s).

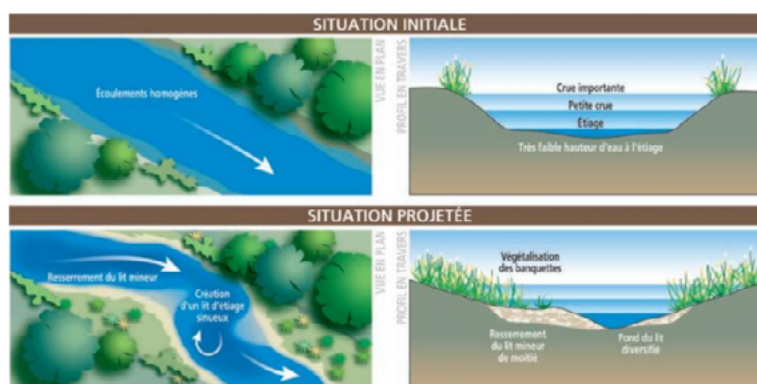
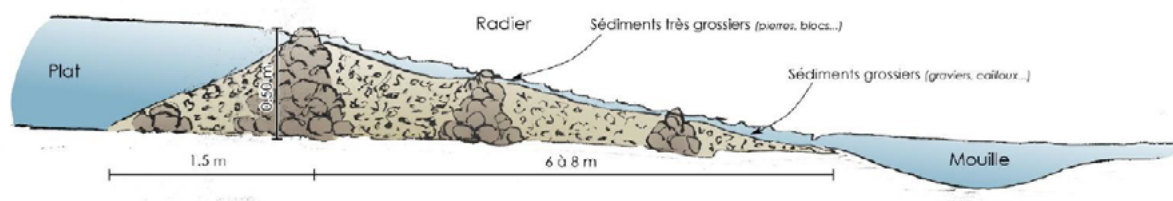


Schéma expliquant les travaux qui vont être menés sur le Pont Rame.

Après étude, le lit moyen de la rivière doit d'être réduit à 2 mètres de large (6 mètres actuellement) et le lit d'étiage à 0,3 mètre. Il sera procédé, pour ce faire à un déblai / remblai en rive gauche (propriété de la fédération (environ 100 m³) et un apport de matériaux (50 m³) de type « découvert de carrière (0 / 150 mm).

Parallèlement à la réduction du lit de la rivière, des seuils seront disposés de manière à conserver une hauteur d'eau suffisante pour garantir la vie piscicole toute l'année et diversifier les hauteurs d'eau (alternance fosses et radiers). Compte tenu du peuplement piscicole attendu (cyprinidés rhéophiles), il apparaît que la lame d'eau minimum moyenne vitale est de 15 centimètres. Chaque radier sera pourvu

d'une échancrure de 0,2 mètre de large afin de constituer un lit d'étiage suffisant et l'aval de chaque radier sera sous influence de celui placé en aval immédiat pour garantir sa franchissabilité.



Exemple de seuil.

Dans le Cadre du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines (BVA), le projet a une enveloppe budgétaire de 60 000€ (50% par l'Agence de l'Eau, 30% par la Région des Pays de Loire et 20% par la collectivité piscicole).

Réseau expérimental de suivi des températures

Dans le cadre de l'amélioration de la connaissance des peuplements piscicoles et du développement du PDPG, la Fédération va installer, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Bassin Evre Thau St Denis (SMIB), sur les cours d'eau principaux de l'Evre, 8 sondes de températures autonomes et consultables à distance.

Cela permettra de mieux connaître les températures moyennes, notamment estivales, afin de mieux appréhender l'évolution des peuplements piscicoles dûe au changement climatique.

Ce programme d'un montant de 9 500€ est subventionné par la Fédération Nationale de Pêche en France à hauteur de 50%.

La fiche « travaux » a été mise à jour en conséquence.

Rapport associatif

Commission Actions Piscicoles présenté par Marc GARNIER



Les années passent et se ressemblent, les stigmates des étés chauds et secs ont encore marqué le fonctionnement de l'activité piscicole au sein de la Fédération.

Pisciculture

Saison printanière

Le début d'année 2023 restait indécis, le déficit hydrique encore présent et les prévisions du mois de janvier ne laissaient pas entrevoir d'épisodes pluvieux nous assurant le remplissage des plans d'eau vidangés. Il a donc été décidé de faire l'impasse sur les pêches de plans d'eau pour s'assurer du niveau des étangs pour la saison estivale et éviter d'éventuelles mortalités comme en 2022. Les divers bassins et frayères ont donc été mis en charge avec des larves à vésicules résorbées de brochet (origine CARP de Brenne).

Sites	Surface (m ²)	Chargement	Production
RNA Montayer 1	2 700	20 000	1 210
RNA Montayer 2	1 900	14 000	795
RNA Montayer 3	350	1 000	162
Gévrise – Botz en Mauges	500	3 000	354
St Germain sur Moine	2 000	15 000	607
Montrevault	/	15 000	Non communiqué
Montreuil-Bellay	800	5 000	207
Cheffes	9 000	10 000	/
Le Vissoir – Trélazé	/	1 000	/
Les Trinotières - Seiches	/	10 000	/

Malgré un printemps favorable avec un bon développement de plancton, peu de grosses variations de température et des niveaux d'eau stables, les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. La croissance très rapide des brochetons sur certains secteurs a complexifié le calage des dates de pêche. Des vidanges plus précoces auraient permis d'augmenter les résultats mais avec des poissons de plus petite taille.

D'autres sites ont fonctionné de façon naturelle et ont fait l'objet de surveillance et d'observation comme le marais de la Baumette ou la frayère de Durtal.

En 2024, une nouvelle frayère située à la Jubaudière sur les bords de l'Èvre sera mise en fonctionnement avec l'AAPPMA des Vandoises de l'Èvre et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre.



Vannage et brochetons issus de la frayère du marais de la Baumette à Sainte Gemmes sur Loire.

En revanche, des frayères comme la Roche aux Fées au Lion d'Angers ou celle de Lézigné ne s'avèrent pas fonctionnelles et nécessiteraient trop de travaux pour les modifier.

Saison automnale

Le plan d'eau des Pichelots, victime d'un assec lors de l'été 2022, n'a pas été vidangé cet automne mais a été remis en charge pour être exploité en 2024.

La pêche de l'étang de la Motte a eu lieu en décembre 2023, avec de bons résultats. La production a permis de soutenir le Layon et certains plans d'eau en gardons (170 kg), en brochets (81 kg), en perches (30 kg) et en tanches (15 kg).

Pisciculture de Montayer : Plan National d'Eradication et de Surveillance NHI/SHV

(NHI : Nécrose Hématopoïétique Infectieuse – SHV : Septicémie Hémorragique Virale).

Afin de pouvoir produire, manipuler et livrer les brochets depuis la pisciculture de Montayer vers nos secteurs associatifs, un plan de surveillance sanitaire a débuté en 2021 pour classer l'exploitation en « Zone indemne » de maladie.

2023 a comporté deux prélèvements de 30 truites arc-en-ciel témoins, un en sortie d'hiver et un en fin d'automne. Aucun signe de pathologie n'a été détecté. 2024 comportera également deux prélèvements et clôturera le plan de surveillance et l'obtention de la classification pour 2025.

Rappel réglementaire et sanitaire

Un petit rappel réglementaire nous semble nécessaire car les rempoissonnements sont souvent questionnés, parfois décriés, et la collectivité piscicole se doit d'être irréprochable en la matière. Et en tant que commanditaire, nous nous devons de nous assurer de la provenance des poissons déversés dans le milieu naturel.

NOTE (extraits du Code de l'Environnement) Dispositions d'empoissonnement et d'alevinage relatifs aux AAPPMA

Article L432-12

Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1^{er} janvier 2002

« Est puni d'une amende de 9 000 euros le fait d'introduire dans les eaux mentionnées par le présent titre, pour rempoissonner ou aleviner, des poissons qui ne proviennent pas d'établissements de pisciculture ou d'aquaculture agréés dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

En Application de cet Article, il est interdit d'introduire dans les cours d'eau, les canaux, les ruisseaux et les plans d'eau, y compris les eaux closes définies, les piscicultures et les plans d'eau mentionnés à l'Article L. 431-7, pour rempoissonner ou aleviner, des poissons qui ne proviennent pas d'établissements de pisciculture ou d'aquaculture agréés dans les conditions fixées par les articles R.432-12 à 18.

Article R. 432-12 à R. 432-18

Article R432-12

Font l'objet de l'agrément prévu à l'article L. 432-12 les établissements de pisciculture ou d'aquaculture dont les produits sont utilisés en tout ou partie au repeuplement ou à l'alevinage des eaux mentionnées au présent titre.

Article R432-13

L'agrément d'un établissement est accordé, sur demande de l'exploitant, par décision du préfet du département où est situé l'établissement. Il donne lieu à inscription sur un registre départemental des établissements agréés.

Article R432-14

L'agrément est subordonné à l'engagement écrit pris par l'exploitant de respecter les obligations suivantes :

1° Accompanyer toute fourniture d'un document justifiant l'identité de l'exploitant ;

2° Ne fournir que des lots de poissons ne présentant pas de vices apparents ;

3° Ne fournir des lots de poissons susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques et dont la liste est fixée par l'article R. 432-5 qu'au détenteur de l'autorisation mentionnée à l'article L. 432-11 ;

4° Déclarer sans délai au préfet toute mortalité anormale constatée dans son établissement ;

5° Accepter toutes les visites effectuées par le directeur des services vétérinaires ou son représentant.

Article R432-15

Le non-respect par l'exploitant d'une des obligations imposées à l'article R. 432-14 est constaté par les agents mentionnés à l'article L. 437-1 ou par les agents des services vétérinaires. Ces agents en font rapport dans les trois jours au directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, lequel fait procéder sans délai à une enquête à laquelle l'exploitant ou son représentant est invité à participer.

Sans préjudice des mesures d'urgence prises en application des dispositions de l'article L. 223-5 du code rural, le préfet peut, au vu des conclusions de l'enquête et après avoir invité l'exploitant à présenter ses observations dans le délai d'un mois, prononcer le retrait de l'agrément. Cette décision est publiée au Recueil des actes administratifs du département.

Article R432-16

Lorsque l'agrément d'un établissement a été retiré, un nouvel agrément ne peut être accordé qu'après visite effectuée par le directeur des services vétérinaires ou son représentant.

Article R432-17

Tout changement du titulaire de l'agrément entraîne, pour un établissement agréé, la perte de son agrément. Un nouvel agrément est alors accordé dans les formes et conditions prévues aux articles R. 432-13 et R. 432-14.

Article R432-18

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe, le fait, pour l'exploitant d'un établissement de pisciculture ou d'aquaculture non agréé, de procéder à la livraison de lots de poissons en vue du repoissonnement ou de l'alevinage des eaux mentionnées au présent titre.

De plus, chaque pisciculture doit être titulaire d'un Numéro d'Agrément Zoosanitaire Européen pour la mise sur le marché de sa production.

Cf : liste des exploitations piscicoles agréées zoosanitaires : https://fichiers-publics.agriculture.gouv.fr/dgal/ListesOfficielles/AG_ZS_PISCICULTURE_STNC.pdf

Programme Loire – Brochets

La Fédération avait budgété un empoissonnement massif en brochets à destination de la Loire durant cinq ans afin de soutenir et de maintenir cette espèce dont l'état de la population est préoccupant sur ce fleuve.

En raison du manque de poissons dans les piscicultures en 2022, l'action a été reportée pour 2023, 2024 et 2025 avec une orientation particulière donnée pour la Loire amont. En effet, la partie aval (Bouchemaine à St Florent le Vieil) bénéficie chaque année de la production des frayères du bassin de la Maine (la Baumette, St Aubin, ...) alors que la partie amont (les Ponts de Cé à Montsoreau) est peu pourvue en frayère fonctionnelle et la population de brochets en souffre et tend à disparaître

En 2023, 1 000 kg de brochets d'un été ont été répartis entre Montsoreau et les Ponts de Cé afin de poursuivre l'action engagée.

Bilan empoissonnements 2022

Grace au retour des formulaires 2022, la collectivité piscicole a réalisé des empoissonnements représentant les volumes suivants :

Gardons (kg)	Tanches (Kg)	Brochets 1 été (kg)	Brochets 2 étés (kg)	Brochets juvéniles (nb)	Sandres (kg)	Perches (kg)	Black-bass (kg)	Carpes (kg)	Truites (kg)
3 432	894	443	789	14 682	221	255	70	466	1 250
79 500 euros									

Merci aux AAPPMA qui ont retourné leurs formulaires dûment complétés en format numérique en 2022 et nous attendons ceux de 2023 pour le 31 mars prochain au plus tard.

Passé à anguille de Ribou

Des résultats en hausse pour 2023.

2020	2021	2022	2023
83.425 kg	75.402 kg	11.922 kg	153.08 kg
3 340 individus	Non communiqué	584 individus	7 203 individus

La passe a fait l'objet de multiples réparations et de remise en fonctionnement. Un protocole de suivi a été instauré et les documents réglementaires nécessaires à son fonctionnement, ont été obtenus.

Un grand merci et une pensée particulière pour Guy Frémondrière qui nous a malheureusement quitté en 2023 et qui a assuré le fonctionnement de la passe durant de nombreuses années.

Groupe de travail « Cormorans »

La commission « Actions Piscicoles » de la Fédération a validé la démarche d'intégrer la campagne de comptage des grands Cormorans sur l'ensemble du département pilotée par la LPO Anjou afin de mieux connaître l'étendue des populations de cet oiseau piscivore qui devient très problématique et préoccupante.

RAPPEL : Méthodologie appliquée aux comptages.

Le protocole est issu du rapport de Monsieur Loïc Marion, coordinateur et rapporteur national « Recensement National des grands Cormorans hivernant en France durant l'hiver »

Rapport rédigé à la demande du Ministère de la Transition Ecologique afin d'évaluer la population française et servant de base à la définition des quotas de tirs triennaux.

Une date unique commune (12 janvier 2024) sur les dortoirs connus :

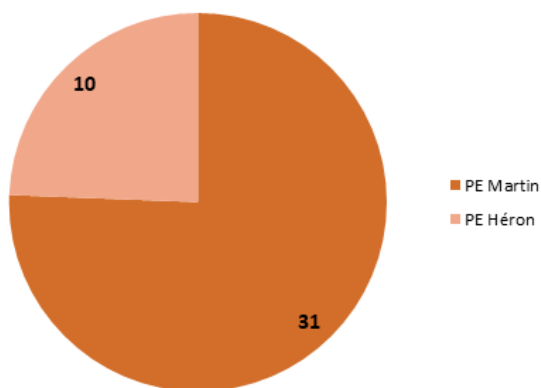
- Se poster à un endroit permettant d'observer les arrivées d'oiseaux au dortoir.
- Compter les oiseaux déjà présents en fin de journée
- Compter les oiseaux arrivant progressivement sur le dortoir

NB : si le dortoir est fréquemment dérangé alors, procéder au comptage le matin avant le départ des oiseaux.

Nous vous tiendrons informés des suites données à cette action et des bilans globaux sur le Maine-et-Loire.

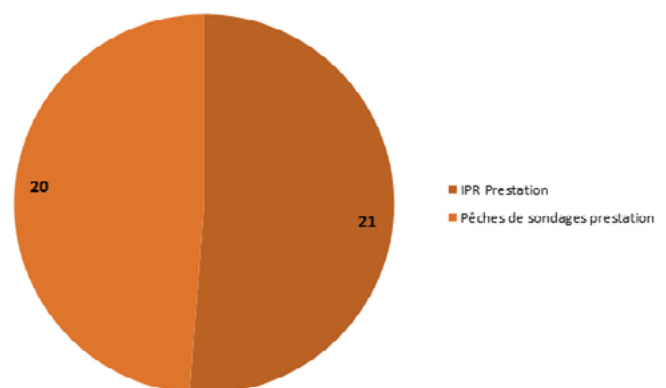
Inventaires piscicoles – Pêche électrique

41 prestations de pêches électriques en 2023, représentant un total de 30 073,80 euros et répartis comme suit :



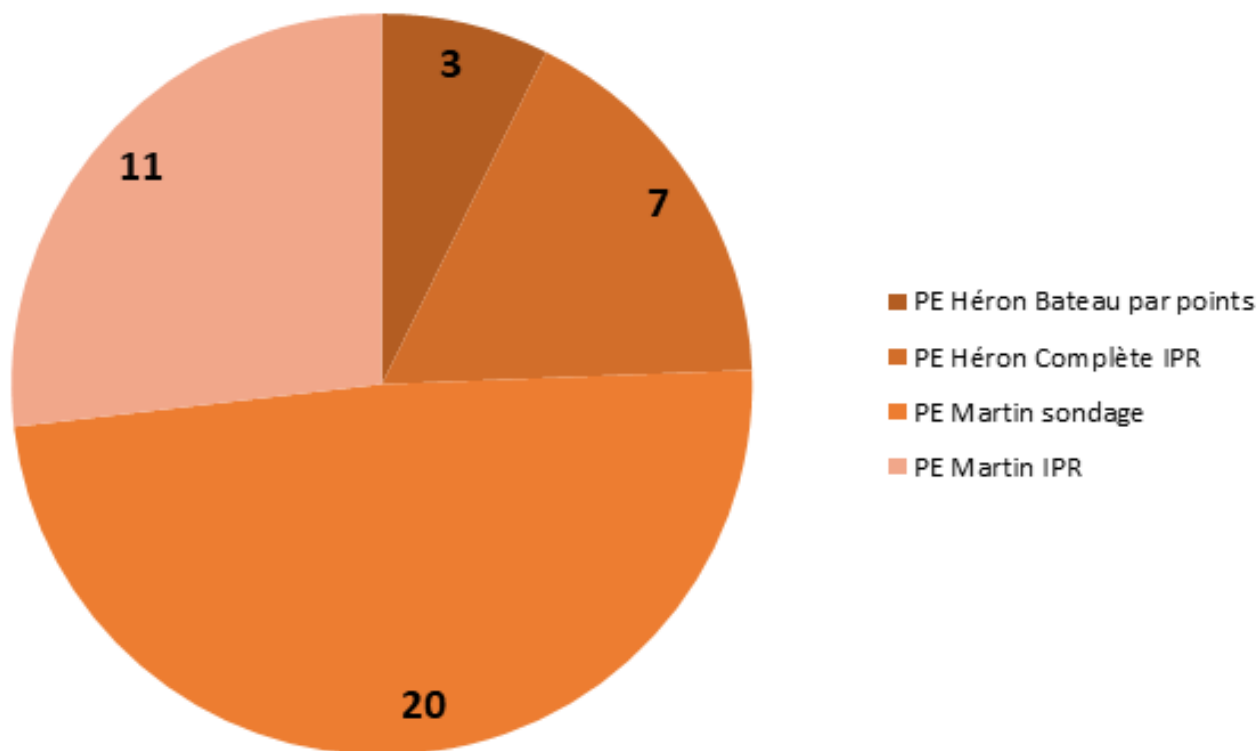
Types de matériel utilisés durant les pêches électriques.

PE : Pêche électrique



Types de prestations réalisés pour les pêches électriques.

IPR : Indice Poisson Rivière



Bilan des pêches électriques en fonction du type d'interventions.

A noter la réalisation de 20 inventaires piscicoles dans le but de mettre à jour l'arrêté « Frayères – 2014 085-0005 » de 2014 qui permet de protéger les secteurs où la présence et la reproduction de certaines espèces sont avérées.

Les espèces ciblées sont : alose feinte, grande alose, brochet, chabot, lamproie marine, lamproie de Planer, lamproie de rivière, vandoise et truite fario (absente en Maine-et-Loire à l'état sauvage).

Pêches de sauvetage

Prestations payantes ou réalisées dans le cadre de travaux sur des plans d'eau conventionnés.

Lieu	Commune	Bénéficiaire	Mode opératoire	Montant (euros)
Ruisseau de la Coudre	Saint Léger de la Linières	SMBVAR	Pêche électrique	2 900
Le Couasnon	Gée	SMBAA	Filet + Pêche électrique	2 250
Petit étang de Combrée	Combrée	Ombree d'Anjou	Filet	0
Le Lathan	Vernantes	SMBAA	Pêche électrique	2 250

Tableau récapitulatif des pêches de sauvetage réalisées en 2023 dans le cadre de travaux.

Sauvetages piscicoles

Tableau descriptif des interventions durant les périodes estivale et automnale :

Date	Site	Commune	Description
27 juillet	L'Aubance – Les Laudières	Murs Erigné	Rupture d'écoulement
3 aout	Le Louet	Les Ponts de Cé à Chalonnnes / Loire	Suivi du Louet en assec
16 aout	Plan d'eau N° 2 du parc André Délibes	Verrières en Anjou	Baisse du niveau d'eau - pêche de sauvetage
21 aout	Ruisseau la Jutelle	St Melaine sur Aubance	Poissons en souffrance
29 aout	Le Vieux Louet	Juigné sur Loire	Baisse du niveau d'eau - pêche de sauvetage
11 septembre	Etang du Bois Régnier	Cholet	Mortalité – présence de Paramécies
12 septembre	Boire des Etrepées	Brain sur Allonnes	Mortalité – baisse du taux d'oxygène
12 septembre	Plan d'eau N° 1 et 2 du parc André Délibes	Verrières en Anjou	Baisse du niveau d'eau - pêche de sauvetage
18 septembre	Etang de la Barbinière	Vernantes	Mortalité – baisse du taux d'oxygène
20 septembre	Ruisseau du Planty	La Poitevinière	Pollution
13 octobre	L'Avresne – Le Moulin Guichonnet	St Philibert en Mauges	Mortalité - Pollution
13 octobre	Le Loir - Bras de Corzé	Corzé	Mortalité – Manque d'eau
13 octobre	Le Loir – Bras d'Ignerelle	Lézigné	Ecourues et manque d'oxygène

Tableau récapitulant les pêches de sauvetage réalisées en 2023 dans le cadre du manque d'eau.

Toutes ces interventions représentent un coût de 3 400 euros à la charge de la collectivité piscicole.



Rapport associatif

Commission Développement et Animation
présenté par Yves ROUVRAY

Début 2023, l'effectif du Service Développement-Animation a été renforcé par l'arrivée d'Antoine MIERSMAN en tant Chargé de Développement « Animation pêche », ce qui a permis de mener à bien davantage d'actions d'animations et d'amener de nouveaux projets.

Un Service Développement au « complet », a également pu permettre de réaliser les missions de développement liées au loisir pêche qui avait été délaissées en 2022.

Entrée dans le Référentiel qualité du GRAINE Pays de la Loire

Le Référentiel qualité en éducation à l'environnement est un outil d'évaluation créé par le GRAINE Pays de la Loire permettant aux acteurs du secteur d'améliorer et de valoriser leurs activités en matière d'éducation à l'environnement. Cette démarche d'amélioration continue propose un cadre qui structure le fonctionnement interne, les pratiques pédagogiques et organisationnelles des structures signataires.



Tampon du Référentiel
qualité du GRAINE.

En 2023, notre Fédération est entrée dans ce référentiel en obtenant sa 1^{ère} Graine sur 3 niveaux. La constitution du dossier pour entrer dans ce référentiel, a été notamment l'occasion pour nous de remettre à plat et renouveler notre projet éducatif, d'élaborer un catalogue complet de fiches pédagogiques permettant de valoriser encore plus nos animations ou encore de réfléchir sur la justesse des tarifs d'animations que nous proposons.

BILAN DES ANIMATIONS ET DES MANIFESTATIONS

Animations auprès des scolaires

Comme chaque année, nous avons réalisé plusieurs types d'animations, que ce soit en classe dans le cadre de partenariats avec les syndicats de rivières, ou dans le cadre du label touristique « station verte », avec les AAPPMA, ou encore au sein de notre Maison Pêche Nature.

Au total, **2 739 élèves** ont été sensibilisés. Cela représente une recette de **20 750 €**.

Scolaires à la Maison Pêche Nature

Nous sommes sollicités par les écoles pour des projets de sorties scolaires à la Maison Pêche Nature. Des activités d'initiation à la pêche, une visite des aquariums et une découverte des « petites bêtes » de la mare y sont réalisées.

Nous constatons comme chaque année, une forte demande de mai à juillet pour la sortie de fin d'année scolaire (782 élèves accueillis sur cette période).

Sur l'année, **831 élèves** ont été accueillis à la Maison Pêche Nature, cela représente une recette de **8 298 €**.

Les syndicats de rivières

Depuis plusieurs années maintenant, nous contribuons aux programmes pédagogiques mis en place par certains syndicats de rivières.

Des interventions sur les thématiques suivantes ont été réalisées dans des écoles maternelles, élémentaires ainsi que des collèges :

- Les poissons de la rivière
- La macrofaune aquatique (invertébrés)
- La sensibilisation autour de la thématique de l'eau
- Le bassin-versant (plus spécifiquement à destination des collégiens)



Intervention sur les poissons de la rivière auprès d'une école de Saint Clément des Levées.

Syndicats de rivières	Nombre de classes	Nombre d'élèves
SAGE - Layon Aubance Louets	12	278
SMIB - Evre, Thou, St Denis	4	75
SBO – Oudon	10	237
SMBAA - Authion	2	50
TOTAL	28	640

Tableau du nombre de classes et d'élèves sensibilisés par syndicats de rivières.

Les AAPPMA

Les AAPPMA apportent également leur soutien financier auprès des écoles. Ainsi, **145** élèves ont pu être sensibilisés.

AAPPMA	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Boërs de l'Evre	2	50
Gaules du Lathan	2	49
Amis de la Loire	2	46
TOTAL	6	145

Tableau du nombre de classes et d'élèves sensibilisés dans le cadre de sorties organisées avec des AAPPMA.

Projet de la commune d'Erdre-en-Anjou

La commune d'Erdre-en-Anjou a sollicité la Fédération pour intervenir auprès de 14 classes de son territoire. Le Syndicat du Bassin de l'Oudon a financé 4 interventions et la commune a pris en charge les 10 autres animations.

10 classes de maternelles et d'élémentaires ont été sensibilisées autour de la thématique de l'eau.

4 autres classes (maternelles et élémentaires) ont bénéficié de l'animation « La vie de la mare ». L'objectif était de valoriser les travaux de restauration des mares de la commune. Cette année, les élèves ont étudié une mare avant travaux.

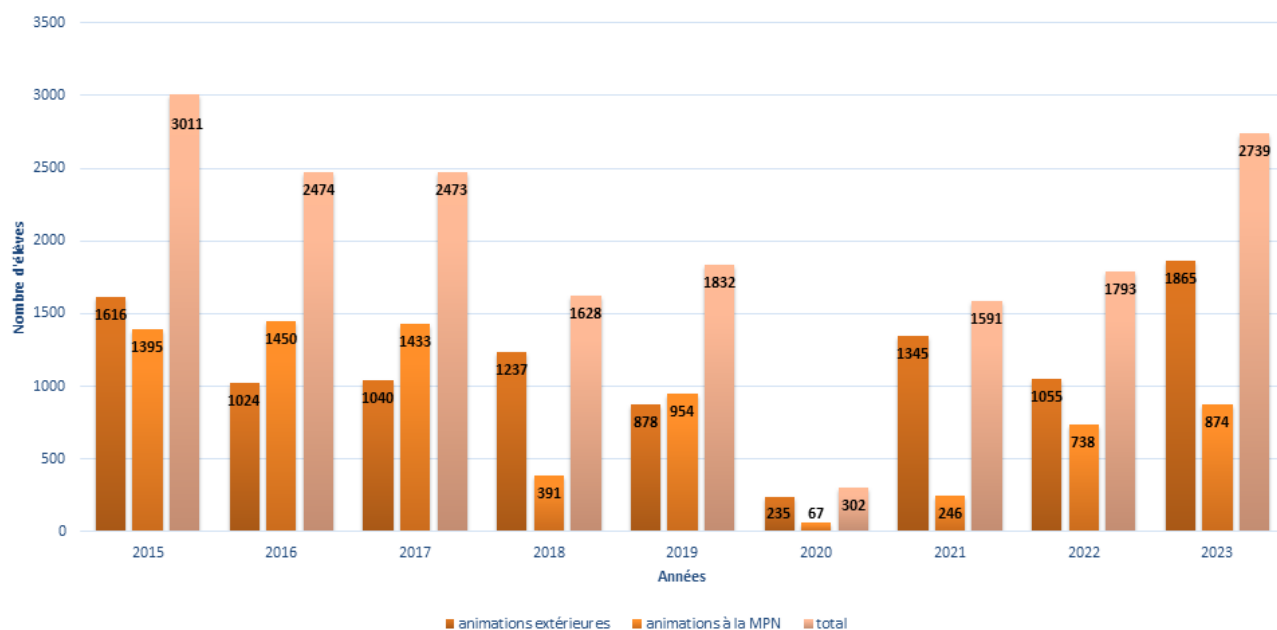
Les mêmes classes verront l'évolution de la même mare après travaux au cours de l'année scolaire 2023-2024.



Découverte de la mare avant travaux pour une école de la Pouéze.

Bilan global des animations scolaires

Comparaison des effectifs (2015-2023)



Graphique représentant la fréquentation au niveau des scolaires (à la Maison Pêche Nature ou à l'extérieur) depuis 2015 à 2023.

Animations auprès des centres de loisirs et des espaces jeunesse

Les animateurs de la Fédération sont sollicités par les centres de loisirs et les espaces jeunesse. La Maison Pêche Nature accueille des jeunes à la demi-journée ou à la journée, mais également lors de camps en séjours courts (3 jours) ou longs (5 jours). Des interventions sur le département sont aussi réalisées.

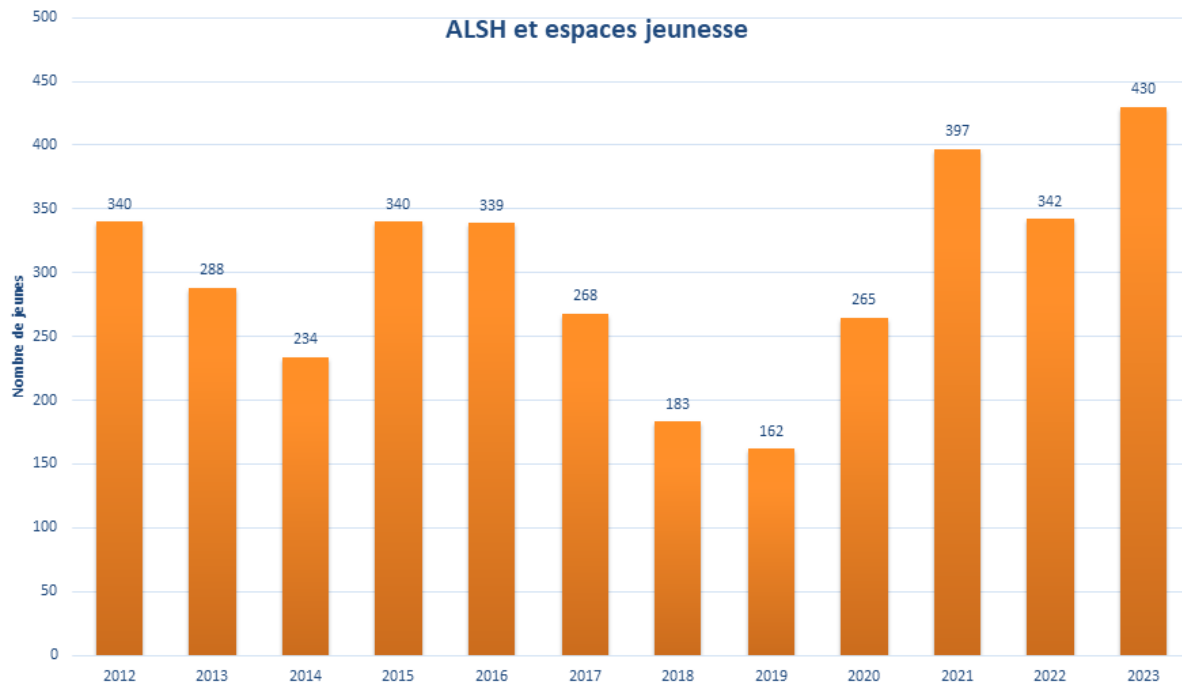
Au total, **597 jeunes** ont été sensibilisés. Cela représente une recette de **13 894 €**.

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Au total, **430 jeunes** sensibilisés à la journée ou à la demi-journée à la Maison Pêche Nature (212 jeunes) ou à l'extérieur (218 jeunes).

Dans le cadre du label touristique « **station verte** », les accueils de loisirs des communes concernées peuvent bénéficier d'une demi-journée d'animation gratuite pour s'initier à la pêche.

Dans cadre d'un partenariat avec Naturoloirs à Pouancé, nous avons réalisé 3 animations, avec 3 groupes en camp sur leur Point Accueil Jeunes. Cela représente **46 jeunes**.

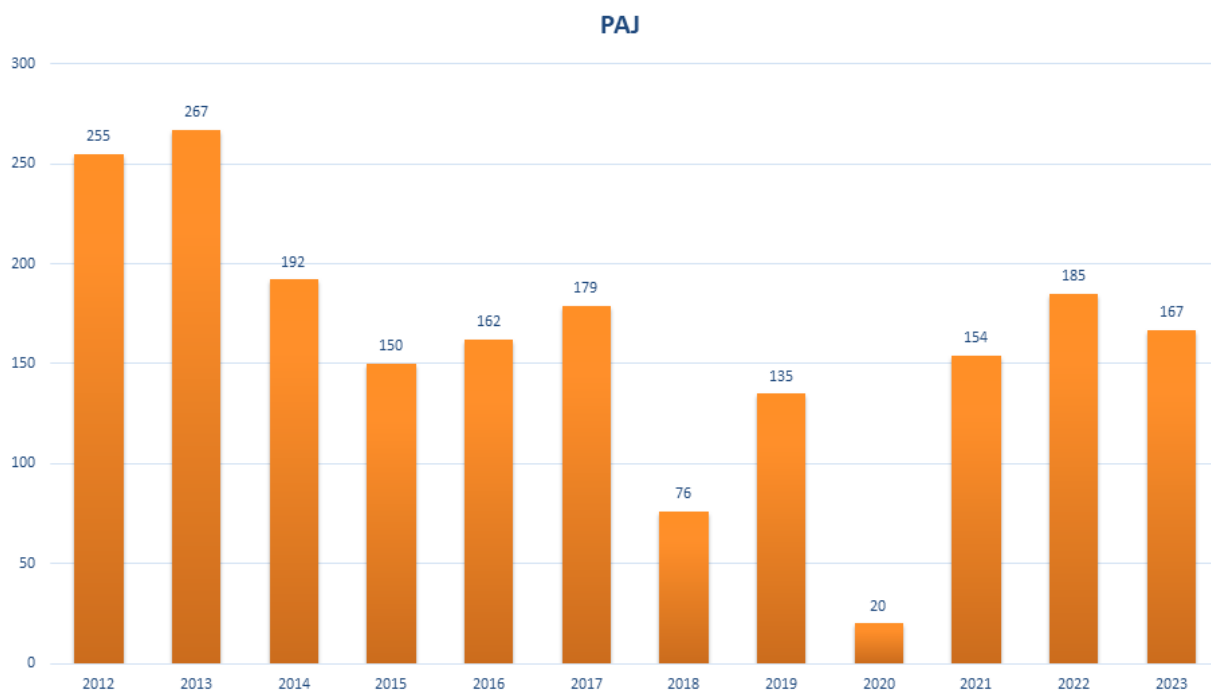


Bilan de fréquentation des animations avec des centres de loisirs et des espaces jeunesse depuis 2012 à 2023.

Points Accueil Jeunes (PAJ)

Les structures d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) réservent des semaines à la Maison Pêche Nature pour y faire un séjour pêche et nature. Nous animons les séances de découverte et leurs animateurs gèrent toute la partie vie quotidienne.

12 camps à l'été 2023 – **167 jeunes – 29 animateurs.**



Bilan de fréquentation des Points Accueil Jeunes de 2012 à 2023.

Animations auprès des Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature gérés par les AAPPMA peuvent venir visiter la Maison Pêche Nature et/ou faire appel aux animateurs de la Fédération pour animer des activités.

En 2023, cela a concerné **53 jeunes**.

Animations proposées au grand public

Les animations « pêche »

Le grand public répond positivement chaque année aux programmes d'animations proposés malgré 21 demi-journées annulées en 2023 (sur 79 animations programmées en 2023).

Nous abordons les techniques suivantes : pêche au coup, grande canne, feeder, pêche aux leurres du bord ou en float tube et pêche des écrevisses.

Les animations ont lieu à la Maison Pêche Nature et sur différents sites départementaux. Elles sont réalisées par les animateurs de la Fédération ou par des moniteurs guides de pêche conventionnés avec la Fédération (cf. page 40 du rapport d'activités).

Les tarifs ont été revus à la hausse à l'automne 2023 et certaines jauges minimums pour quelques animations, ont été augmentées. En 2023, **373 personnes** dont 334 enfants ont participé aux activités proposées.

Cela représente **5 004,20 €**

La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou nous a sollicité pour répondre à une animation « Je découvre la pêche » à Soucelles pour un public familial. Au total, **4 enfants** ont participé à l'animation.

De nouvelles animations ont été validées par le Conseil d'Administration de la Fédération et seront proposées en 2024 : la pêche des carnassiers en bateau ainsi que la pêche à la mouche.

Les animations nature

Depuis l'été 2021, la Fédération propose au grand public des animations de découverte de la nature et du milieu aquatique.

En 2023, nous avons programmé 21 animations sur l'ensemble du département et à la Maison Pêche Nature.

Les activités proposées sont les suivantes :

- Découverte faune/flore des milieux aquatiques.
- Découverte des poissons d'eau douce.
- Découverte des amphibiens.
- Découverte des libellules.
- Découverte des oiseaux.
- Pêche des petites bêtes de la mare.



Animation à la découverte des libellules.

- Visite de la Maison Pêche Nature.
- Fabrication de peinture naturelle.
- Grand jeu : Cluedo Nature.
- Balade contée.

Grâce au programme des « Rendez-vous Nature en Anjou » mis en place par le Département sur les Espaces Naturels Sensibles du territoire, nous avons pu proposer 19 animations gratuitement au grand public.

Le Département subventionne 80% des dépenses engendrées par la Fédération sur ce type d'animations (coût du salarié par animation et frais de déplacement).

Seulement 2 animations nature grand public en 2023 étaient payantes.

Au total, 214 personnes ont assisté à 15 de nos animations. Cela représente 1 863,46 €.

7 animations ont dû être annulées, faute de participants ou de conditions météorologiques défavorables. Pas ou très peu d'inscriptions sur les animations payantes.

Nous avons également été sollicités et financés par le Syndicat Layon-Aubance-Louets pour répondre à une animation « Découverte des petites bêtes de la mare » auprès d'un public familial à la Maison Pêche Nature. Au total, 23 personnes ont participé à l'animation. Cela représente un montant de 184 €.



Logo des Rendez-vous Nature en Anjou.

Animations proposées dans le cadre de stations vertes

Nous continuons les actions avec les communes classées stations vertes qui ont souhaité signer une convention avec la Fédération.

Grâce à ces signatures, nous pouvons proposer gratuitement des animations auprès du grand public, des écoles et des centres de loisirs. Nous sommes ensuite financés par la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF).

En 2023, 275 personnes ont profité de ces animations pêche.

Commune	Scolaire	Grand public	ALSH	Total
La Méritré	0	23	11	34
Pouancé	75	21	0	96
Montreuil Bellay	97	48	0	145
Total	172	92	11	275

Tableau de fréquentation des activités en fonction des publics et par commune.

La commune de La Méritré sort du label en 2024, mais a choisi de maintenir des animations pêche en payant directement des prestations à la Fédération.

A noter, que la subvention de la Fédération Nationale de Pêche en France, dans le cadre de ce partenariat national, prend fin en 2024. Le Conseil d'Administration de la Fédération a décidé de maintenir sur fonds propres, les aides envers ces communes classées stations vertes.

Les manifestations

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation à la protection du milieu aquatique et de promotion du loisir pêche, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a organisé ou a participé à différentes manifestations.

Journée mondiale de l'eau : 22 mars 2023

Forum sur l'eau organisé par le Département de Maine-et-Loire au château du Plessis-Macé. Matinée à destination des collégiens (**125 enfants**) et après-midi à destination du grand public.

Fête de la pêche : 14 mai 2023

Seconde édition de cette fête, après 2 années de pause forcée. Une superbe journée qui s'est déroulée à la Maison Pêche Nature, ayant accueilli environ **800 personnes**.

Les Caves de la Loire : 10 juin 2023

Lors de cette marche gourmande, l'organisation de cet événement nous a sollicité pour installer un stand sur notre site. C'est plus de **550 personnes** qui y ont participé et qui ont pu découvrir le site de la Maison Pêche Nature.

Journée Nature Junior : 11 juin 2023

Manifestation co-organisée avec la Fédération des chasseurs de Maine-et-Loire, une très belle édition qui a accueilli plus de **1 400 personnes**.

Printemps du Thouet : 29 et 30 avril 2023

Des activités pêche et découverte des poissons et invertébrés étaient proposées tout au long du week-end au port Sainte-Catherine et sur le parcours Michel Cureau (**50 personnes sensibilisées**).

Maison Pêche Nature en fête : 9 septembre 2023

Seconde édition de cette fête avec des activités de découverte du milieu aquatique. La journée s'est déroulée sous une météo caniculaire, ce qui a eu un impact sur l'affluence. Nous avons accueilli seulement **128 personnes**.

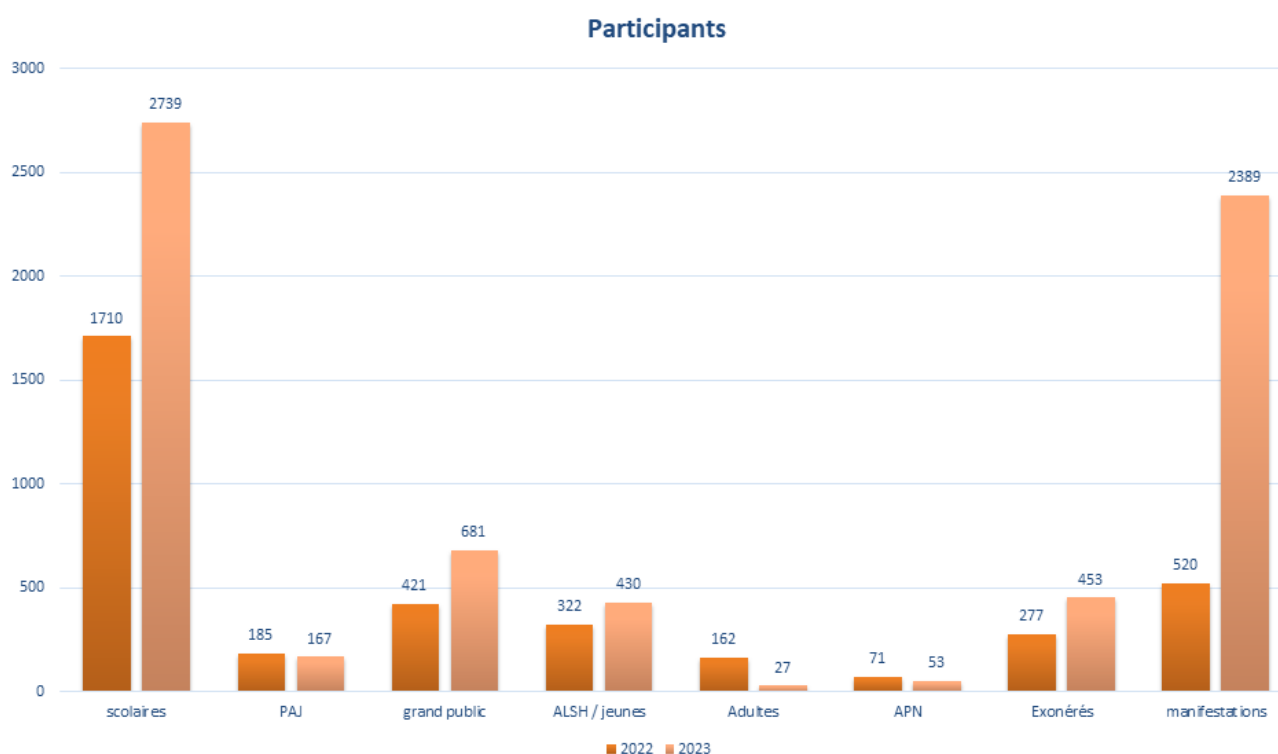
Journées du patrimoine : 17 septembre 2023

Contrairement à l'année passée, les portes de la Maison Pêche Nature n'étaient ouvertes que le dimanche. Une affluence très moyenne avec seulement **30 personnes** sur la journée. Il a été décidé que pour l'année 2024, la Fédération ne participerait pas à ces journées.

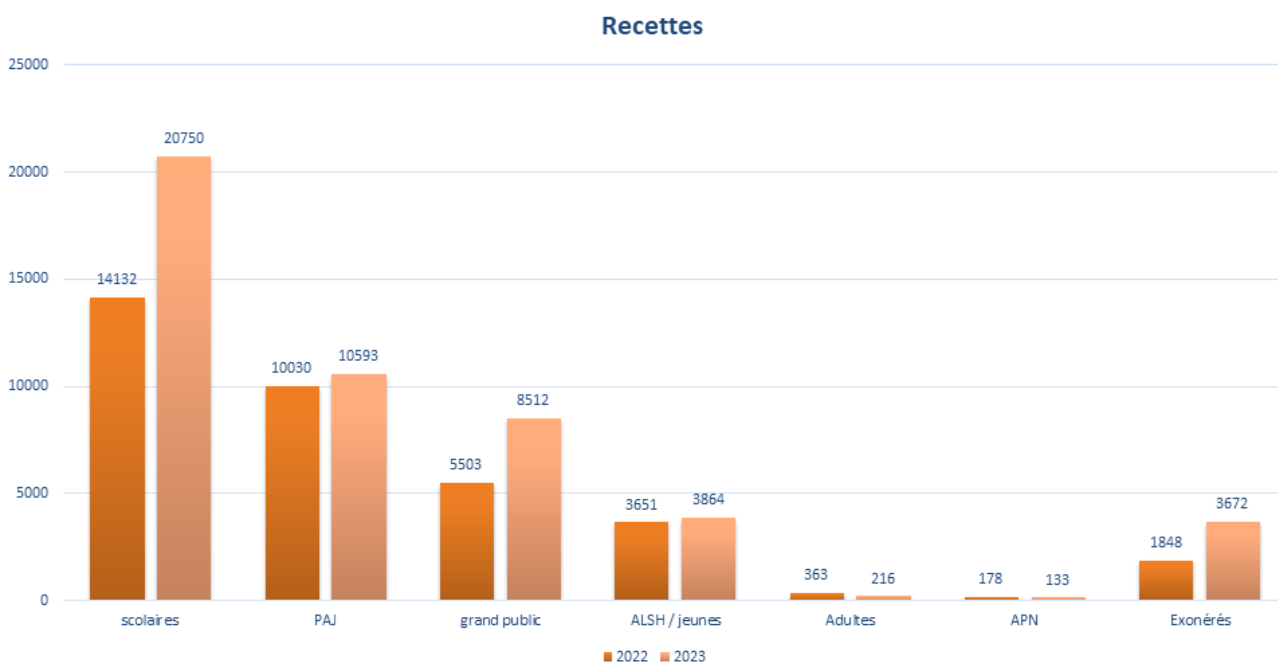


Journée Nature Junior sur le site de la Fédération des Chasseurs à Bouchemaine.

BILAN DU NOMBRE DE PARTICIPANTS ET DES RECETTES EN 2023



Comparatif 2022-2023 du nombre de participants aux animations / manifestations par type de publics.



Comparatif 2022-2023 des recettes générées par les animations par type de publics.

AUTRES ACTIONS POUR LA PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

Ateliers Pêche Nature

Du fait de ses statuts, toute AAPPMA peut créer un Atelier Pêche Nature : « Participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche. . . ». Le responsable légal est le président de l'AAPPMA.

Des aides financières sont attribuées par la Fédération :

- Une école de pêche est reconnue à partir de 20 heures avec un même groupe.
- Une école de pêche effectuant entre 20 et 24 heures d'activité avec le même groupe, bénéficiera de 10 € par participant.
- Une école de pêche effectuant 25 heures minimum avec le même groupe, bénéficiera de 15 € par participant.

8 AAPPMA ont renouvelé en 2023 leurs Ateliers Pêche Nature pour le plus grand bonheur de 255 jeunes, qui pour certains ont découvert la pêche au coup, d'autres ont essayé le feeder ou encore la carpe, ou bien la pêche des carnassiers.

La subvention 2023 « fonctionnement » s'élève à **2 015 €**

La subvention visite de la MPN s'élève à **1 198,14 €** pour 2 AAPPMA venues sur le site avec les jeunes au cours de l'année 2023.

Cette année a aussi été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle charte de sécurité élaborée par la Fédération Nationale de Pêche en France. Celle-ci est à mettre en place avec Antoine, qui est là pour vous accompagner dans la démarche.

Convention avec les moniteurs/guides de pêche

En 2023, la Fédération a mis en place une convention de partenariat avec les moniteurs/guides de pêche du département qui ont exprimé leur envie de proposer des animations en lien avec la Fédération.

Cette convention est gagnant-gagnant, avec 5 demi-journées minimum demandées (et rémunérées) par année, ainsi que leur participation (bénévolement) à un événement organisé par la Fédération. Cette année, il s'agissait de la Fête de la pêche. En contrepartie, la Fédération s'engage à communiquer sur leur activité professionnelle (site internet, réseaux sociaux, guide de pêche, . . .) mais aussi de s'occuper de toute la partie administrative des animations qu'ils réalisent (réservation).

Deux d'entre eux ont signé cette convention et ont réalisé 13 demi-journées d'animations sur différentes techniques de pêche.

Concours et challenges

En 2023, trois nouveautés ont été mises en place dans le cadre de la promotion du loisir pêche.

Carna Juniors 49

Il s'agit de rencontres de pêche aux leurres en « street-fishing », destinées aux jeunes de 9 à 18 ans, incluant en plus de la pêche un concours de précision sur cible. Ces rencontres sont regroupées en « challenge ». Pour s'inscrire, il fallait participer à 3 des 4 dates prévues en 2023. (Pouancé sur l'étang St Aubin, Saumur sur la Loire, Angers



Participants, bénévoles et partenaires regroupés lors de la manche du Carna Juniors 49 à Chalonnes sur Loire.

sur la Maine et Chalennes sur la Loire).

Ces rencontres ont regroupé au total **27 jeunes** qui ont participé à une ou plusieurs dates. Elles sont reconduites pour l'année 2024 avec une date supplémentaire.

Open Carnassiers à Bouchemaine

Il s'agit d'un concours de pêche des carnassiers en bateau organisé par la Fédération, avec l'aide de l'AAPPMA « Aux Pêcheurs Angers Loir ». Il s'est déroulé sur la Maine, le 18 novembre 2023.

31 équipes étaient inscrites pour ce concours. Les conditions météorologiques ont rendu la pêche difficile.

À la vue du succès de cette première édition, l'Open Carnassiers est reconduit pour l'année 2024.



Les 3 équipes sur le podium après l'Open Carnassiers de Bouchemaine.

Challenge Anjou Carnassiers

Afin de mettre en place une cohésion entre les différents concours déjà existants, qui sont organisés par des AAPPMA du département, la Fédération a mis en place un « challenge » les regroupant. Pour y participer, il fallait réaliser 3 des 4 concours : St-Florent le Vieil, Saumur, Cheffes et Bouchemaine.

À la vue du succès de cette première édition, le Challenge Anjou Carnassiers est reconduit pour l'année 2024, avec comme nouveauté, 2 nouvelles dates organisées par les AAPPMA « Ablette Angevine » et « La Brème Chalonnaise ».



Photo des participants de la première édition du Challenge Anjou Carnassiers.

TOURISME PÊCHE

Hébergement pêche

Le Label est attribué par la Fédération Départementale de Pêche et l'Agence Départementale de Tourisme à des hébergements ouverts à la location tels que chambres d'hôtes, hôtels, villages de vacances, campings, gîtes pour lesquels les propriétaires ou les exploitants en font la demande. Ces hébergements doivent répondre à certains critères.

Parmi les principaux, nous pouvons citer :

- La proximité avec des lieux de pêche présentant un intérêt certain pour la pêche ainsi qu'une bonne qualité environnementale.
- 5 mois d'ouverture de sa location durant la période de pêche.
- Une mise à disposition d'un local spécifique sécurisé (stockage matériel, séchage...), d'un point d'eau, et de moyens de conservation des appâts vivants (réfrigérateur et bac à vif).

L'hébergement sera visible sur les sites des fédérations départementales et nationale, et sur www.anjoutourisme.com. Le label est gratuit et valable pour une durée de 5 ans.

Trois nouveaux hébergements viennent compléter l'offre avec :

- Le camping le Moredéna à Morannes sur les bords de la Sarthe. Un camping qui propose de nombreuses activités de loisirs terrestres et nautiques.
- Le gîte et les chambres d'hôtes Les Remparts à Montreuil Bellay situé à 350 m du Thouet et du parcours Michel Cureau
- Le camping municipal L'Orée des Boires situé au bord des boires de Drain. Ombragé et calme, c'est un lieu idéal pour les amateurs de pêche ou de farniente.



PROJETS DU DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Travaux menés en 2023

Durtal

Sur cette parcelle, propriété de l'AAPPMA les Boërs Durtalois, une descente naturelle a été reprise pour en faire une véritable cale. En même temps que cette réalisation, un poste de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) a été installé. Les travaux ont eu lieu en octobre 2023, pour une participation financière de 12 736,86 €.

Une nouvelle convention a été signée pour l'étang de Chambiers. Un plan de gestion Espace Naturel Sensible y a été réalisé. Des actions issues de ce plan de gestion sont en cours, avec notamment la mise en place de panneaux d'informations sur site, et une redéfinition des accès.



Nouvelle cale de mise à l'eau à Durtal.

Morannes

Au Quai des Moulins, le poste de pêche n'était plus accessible aux personnes à mobilité réduite. A la demande de l'AAPPMA, la mairie a fait le nécessaire et nous a sollicité pour une aide financière.

La demande validée par le Conseil d'Administration de la Fédération, s'élève à 933,36 €.

Passavant sur Layon

Le chemin piéton a été élargi et aplani afin de pouvoir circuler plus facilement avec un chariot de pêche. Les travaux ont eu lieu au mois de mai pour un montant de 2 160 €.



Amélioration du chemin piéton à Passavant sur Layon.

La Jaille Yvon

Les travaux ont été terminés en 2023 pour ce parcours de pêche en bord de Mayenne avec l'installation de l'aire de jeux (printemps) et la création de banquettes (automne) pour une pratique facilitée de la pêche sur cette zone haut de berges.

Le montant de participation s'élève à 4 612 €

Vihiers

Les aménagements ont été finalisés là aussi au printemps 2023 avec la pose de l'abri.

La mairie a pris à sa charge, le terrassement des chemins d'accès menant au ponton et aux sanitaires.

Le financement est de 17 166 €. Tous les critères du label pêche « famille » sont respectés et le comité régional doit le valider au printemps prochain.



Terrassement des chemins d'accès au ponton et aux sanitaires au plan d'eau de Vihiers.

Montreuil sur Loir

Suite à la convention signée en 2022 pour une durée de 30 années sur l'étang des Bretonnières, nous avons participé au réaménagement du site pour un montant de 30 000 €.

La Fédération est dans les discussions avec la commune pour que la pêche soit ouverte sur un autre étang du site, inscrit comme Espace Naturel Sensible. Un plan de gestion est en cours.



Installation de toilettes sèches.



Mise en place d'un abri.

Le Mesnil en Vallée

Les travaux d'aménagements de la Grande Fosse sont terminés avec l'installation d'un abri et d'un poste sécurisé. La Fédération a validé une aide financière de 4 040 € auprès de la collectivité locale.



Mise en place d'un poste sécurisé.



Installation d'un abri.

Sèvremoine

Des projets de postes de pêche sécurisés ont été demandés par la commune de Sèvremoine pour des aménagements sur les communes déléguées de Montfaucon-Montigné et du Longeron.

Entretien de sites de pêche

Plusieurs AAPPMA ont réalisé des entretiens de ripisylve afin d'ouvrir ou d'entretenir des postes de pêche.

Le montant de ces aides versées par la Fédération, s'élève à environ 1 106 €.

Attention, plusieurs demandes d'entretien de végétation ont été refusées par le Conseil d'Administration.

En effet, nous rappelons que selon le règlement intérieur et la circulaire « travaux », vous devez informer la Fédération avant tout commencement de travaux ou d'entretien afin de pouvoir bénéficier par la suite de subventions.

Partenariat Enedis

Une convention de partenariat avec ENEDIS et RTE existe depuis 2 ans. Le but est d'informer les pêcheurs par rapport aux risques liés à la pratique de la pêche à proximité de lignes électriques. Le respect des engagements prévoit un versement de 600 € de la part de ces structures.

Nous vous rappelons que des panneaux sont à disposition à la Fédération pour prévenir les pêcheurs de la présence d'une ligne électrique.

Une simple autorisation est à faire signer au propriétaire du terrain en amont de l'installation d'un panneau.

Projets 2024

Ces projets de développement pour favoriser ou faciliter la pratique de la pêche peuvent être financés grâce à des subventions de la Fédération Nationale de Pêche en France mais les aides sont plafonnées. Ce point de blocage nous contraint chaque année à devoir « temporiser » et reporter des projets à l'année suivante.

En effet, à titre d'exemple, pour 2024, nous avons 8 dossiers en référence à la même fiche action (subvention) de la FNPF, et celle-ci est limitée à 15 000 €. La totalité des dossiers ne peuvent donc pas être réalisés.

Une possibilité pour réaliser plus d'actions serait, en fonction des souhaits et des possibilités de chaque AAPPMA, de dépasser le pourcentage de participation indiqué dans la circulaire.

Montant	Part de l'AAPPMA	Part de la Fédération
Moins de 500 euros	100%	0%
De 500 à 1 000 euros	50%	50%
De 1 001 à 3 000 euros	30%	70%
Plus de 3 000 euros	20%	80%

Tableau de financement des travaux avec la répartition financière entre AAPPMA et Fédération.

Prêt de matériel

Pour rappel, les associations ont possibilité d'emprunter :

- Simulateur de pêche : simulateur, TV et canne à disposition des AAPPMA. En 2023, les simulateurs ont été sollicités pour 15 manifestations par 6 AAPPMA, et par la Fédération voisine de la Loire Atlantique. 1 nouveau simulateur a été acheté fin 2023 (ATHI Doris).

- Barnums : 2 stands de dimension 3,5m x 4,5m / 2 stands 6m x 3m.
- Expositions : 2 jeux d'expositions sur les techniques de pêche en toile et en dur.
- Tapis de lancer pour acquérir de la précision.
- Jeu de pêche magnétique pour les plus jeunes. Il a été utilisé 9 fois.
- Aquariums avec matériel de filtration et d'oxygénation et support

A chaque prêt de matériel, une convention entre la Fédération et l'AAPPMA sera réalisée et une caution sera demandée.



Rapport associatif

Commission Communication
présenté par Armel SALÈS et Bernard MERLIN

Campagne photographique

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a souhaité mettre en place une campagne photographique pour promouvoir les différentes techniques de pêche dans le département. Ce sont 11 reportages qui ont été programmés. 9 ont été réalisés au cours de l'année 2023 :

- Pêche du brochet en float tube au lac de Maine
- Pêche de l'aspe sur la Loire (entre la Ménitrie et les Ponts de Cé)
- Pêche à la grande canne à l'étang de Pouancé
- Pêche au coup au plan d'eau de Montjean sur Loire
- Pêche des carnassiers en kayak sur le Thouet à Montreuil-Bellay
- Pêche du sandre sur la Mayenne et l'Oudon au Lion d'Angers
- Pêche des carnassiers en float tube sur la Mayenne à Cantenay-Epinard
- Pêche des carnassiers du bord à l'étang Saint Nicolas à Angers
- Pêche en street-fishing sur la Maine à Angers (à l'occasion de la manche du Carna Juniors 49).

Les deux derniers reportages (pêche de la carpe et pêche du silure en bateau) n'ont pas pu être réalisés au cours de l'année 2023 mais seront programmés durant la période printemps/été 2024.

Une sélection de photos a été choisie pour chaque reportage et permettront d'illustrer les différents supports de communication de la Fédération.

Une aide financière de 1 500 euros a été apportée par Anjou Tourisme dans le cadre de ce projet. Des photos seront utilisées dans le cadre de leur campagne de communication pour promouvoir l'Anjou.



Photos prises dans le cadre des reportages sur la pêche du brochet au Lac de Maine (gauche) et sur la pêche au feeder à Ingrandes sur Loire (droite).

Charte graphique de la Fédération

La charte graphique de la Fédération a été retravaillée au cours de l'année. Par le passé, la charte qui était utilisée, était celle proposée par la Fédération Nationale de Pêche en France. Elle ne permettait pas d'avoir sa propre identité visuelle par rapport aux autres Fédérations de pêche.

Au cours de l'année, la Fédération a souhaité tout d'abord retravailler son logo en intégrant la notion de « protection du milieu aquatique », absente dans l'ancien logo. Ces termes permettent de renforcer et de soutenir



Commission Communication (suite)

Armel SALÈS et Bernard MERLIN - Élus référents de la Commission

cette mission importante de la Fédération et qui n'était pas « considérée » dans l'ancien logo.

Les différents supports de communication (site Internet, dépliants, affiches, dossier d'Assemblée Générale, etc.) ont été retravaillés au cours de l'année et continueront à l'être dans les futurs projets.

Supports pour la représentation de la Fédération

Chaque année, la Fédération participe ou organise différentes manifestations sur lesquelles un stand promotionnel sur la pêche de loisir dans le département, est proposée. À la suite du changement de la charte graphique et afin d'avoir une meilleure représentation que par le passé, différents supports ont été réalisés :

- Oriflammes
- Kakémonos
- Nappes pour l'habillage des tables
- Pupitre
- Mur publicitaire

Ces éléments serviront également lors des Assemblées Générales de la Fédération, des signatures de contrats territoriaux, pour les conférences, etc.

Site Internet

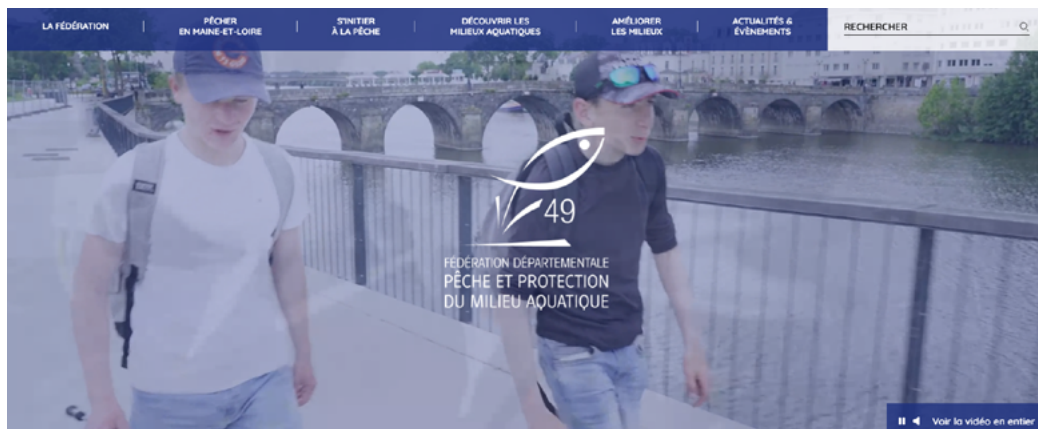
Un des projets de l'année a été la refonte graphique du site Internet de la Fédération. Dans la continuité de la nouvelle charte graphique, la Fédération a donc adapté l'identité visuelle sur cet outil de communication. L'ensemble de la page d'accueil a été retravaillé.

Les couleurs ont été modifiées et l'organisation de la page d'accueil du site Internet a été complètement revue. Une vidéo de quelques secondes, avec un extrait des images réalisées dans le cadre du film promotionnel de la Fédération, a été intégrée sur le site afin d'amener un peu plus de dynamisme. Un renvoi est effectué sur l'intégralité du film promotionnel de la Fédération, visible sur la chaîne YouTube.

Le nombre d'actualités a été augmenté afin d'avoir plus d'informations. L'espace « manifestations et animations » a été amélioré. L'ensemble des événements se classe par ordre chronologique et la taille des visuels a été augmentée afin de gagner en visibilité.

Le guide de pêche, le plan réglementation, le site www.cartedepeche.fr et la carte interactive ont été ajoutés sur la page d'accueil afin que l'utilisateur puisse retrouver ces informations facilement. Enfin, afin de renforcer la mission autour de la Protection du Milieu Aquatique, un espace a été ajouté.

Courant 2024, un travail de réorganisation de l'arborescence du site sera réalisé ainsi que sur la rédaction des contenus des différentes pages.



Page d'accueil du site Internet de la Fédération (www.fedepeche49.fr).

Guide du pêcheur 2024

Le guide du pêcheur 2024 est resté sur le même format que les dernières années. Le guide est donc toujours au format A5 et est accompagné d'un plan réglementation. Ce dernier est souvent vu lors de contrôles menés dans le cadre d'actions de police de la pêche.

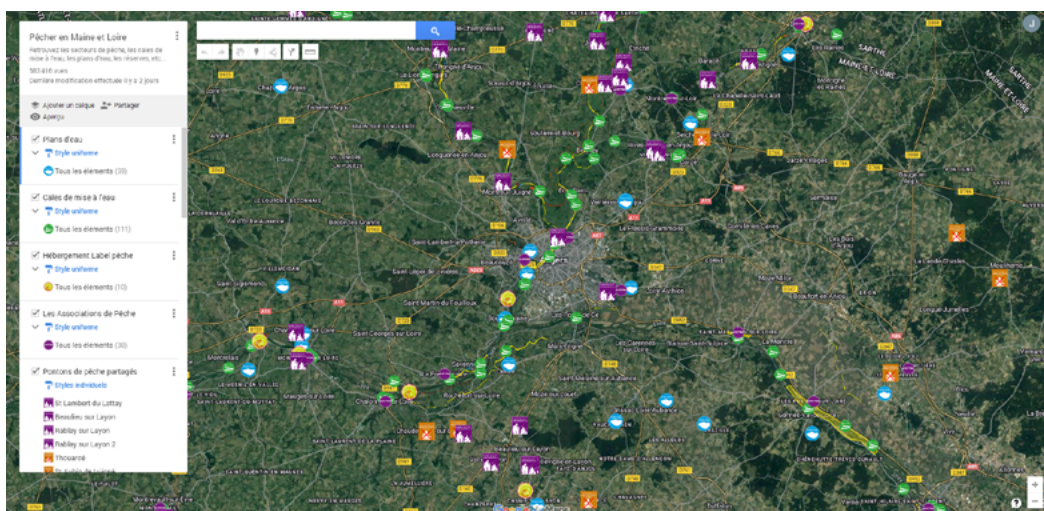
Dans la lignée de la refonte de la charte, le guide de pêche a vu un travail sur son aspect graphique.

Des pages ont été ajoutées pour valoriser des parcours de pêche par rapport à certaines techniques de pêche.

Carte interactive

La carte interactive continue toujours de bien fonctionner au regard des chiffres de fréquentation de cet outil. L'an passé, nous annonçons 360 000 visiteurs. Aujourd'hui, nous avons dépassé les 590 000 visites, preuve que beaucoup d'adhérents consultent cet outil. De plus, lors de demandes de renseignements liées à la réglementation (par téléphone, mail, lors d'actions de contrôle, etc.), nous orientons souvent les personnes vers cette carte interactive qui permet de répondre à beaucoup de leurs interrogations.

Cet outil est amené à évoluer dans les mois à venir avec le travail qui est en cours dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche. Une nouvelle carte, plus complète, devrait voir le jour dans les mois à venir afin d'apporter encore plus d'informations.



Carte interactive de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Facebook de la Fédération de pêche de Maine et Loire

La page Facebook de la Fédération continue d'être alimentée en publications liées aux activités de la Fédération ou des AAPPMA. Ce sont aujourd'hui près de 7 000 abonnés qui suivent la page. Certains utilisateurs profitent de cette page pour venir s'informer ou se renseigner sur certains points réglementaires ou informatifs.

Instagram

La Fédération a une page Instagram et compte plus de 1 000 abonnés. Elle permet de toucher un public plus jeune par rapport à Facebook. Ce réseau social est basé principalement sur le partage de photos et permet de relayer les activités de notre réseau associatif.

Chaîne YouTube

La Fédération a souhaité mettre en place sa chaîne YouTube afin de créer des vidéos illustrant des missions portées par la Fédération ou des AAPPMA. Le manque de temps n'a pas permis de pouvoir réaliser suffisamment de vidéos au cours de l'année.

Seulement 3 vidéos ont été réalisées :

- Vidéo lors de l'Open Loire Carnassiers à Saint Florent le Vieil.
- Vidéo lors de la manche du Carna Juniors 49 à Chalonnes sur Loire.
- Vidéo lors de l'Open Carnassiers de Bouchemaine, organisé par la Fédération.

Promotion des événements de la Fédération

La Fédération a proposé la mise en place de nouveaux événements à destination des jeunes et des adultes avec la création :

- Du Challenge Carna Juniors 49 – compétition de pêche aux leurres du bord pour les jeunes avec plusieurs manches
- Du Challenge Anjou Carnassiers – compétition de pêche aux leurres en bateau sur plusieurs dates



Ces manifestations ont nécessité de créer une identité visuelle pour chaque événement, de les promouvoir tout au long de l'année et aussi de créer certains outils plus spécifiques : affiches, flyers, promotion via les réseaux sociaux, le site internet, www.cartedepeche.fr, réalisation de sweats pour le Challenge Anjou Carnassiers, réalisation de toises pour le Carna Juniors 49, etc.

De plus, la réalisation de la promotion des événements comme la Fête de la Pêche à Brissac-Quincé, la Journée Nature Junior à Bouchemaine ou la Maison Pêche Nature en fête ont fait partie de l'activité du service durant l'année 2023.

Réalisation des affiches / flyers / dépliants

Tout au long de l'année, des affiches, flyers, dépliants, ... sont réalisés pour la Fédération et les AAPPMA (assemblées générales, concours de pêche, animations pêche, Ateliers Pêche Nature, valorisation des activités de la Maison Pêche Nature, etc.).

Communication via le site www.cartedepeche.fr

Le mailing via la base de données du site www.cartedepeche.fr a été utilisé à de nombreuses reprises en direction des adhérents ayant renseignés leur mail lors de l'achat de leur carte de pêche.

Durant le dernier trimestre, la Fédération Nationale de Pêche en France a retravaillé l'intégralité du site www.cartedepeche.fr ainsi que son module d'administration. Pendant quelques mois, il n'y avait plus possibilité de faire des emailings depuis cet outil.

Depuis la fin du mois de décembre 2023, un nouveau module a été mis en place et permet d'être plus fonctionnel. La mise en page est beaucoup plus agréable et permet de mieux capter les lecteurs.

Presse

Des communiqués de presse pour l'ouverture de la première catégorie et de l'ouverture de la pêche du brochet ont été réalisés et diffusés auprès de la presse locale. Quelques articles sont parus dans le Courrier de l'Ouest ou Ouest-France à la suite de ces envois.

D'autres articles de presse sont parus au cours de l'année pour faire état des activités de la Fédération.



Rapport Associatif

Commission Police de la Pêche et Réglementation présenté par Bernard MERLIN

Formations

Durant l'année 2023, aucune session de recrutement et de formation n'a eu lieu. En revanche, la Fédération a décidé de mettre en place 3 sessions de formation pour les gardes pêche particuliers déjà en fonction.

La Fédération a donc fait le choix de ne pas recruter de nouveaux bénévoles mais d'apporter de la formation supplémentaire et approfondie à son réseau d'une cinquantaine de Gardes Pêche Particuliers déjà assermentés et opérationnels.

Au programme des sessions mises en place :

- La réglementation pêche et connaissances juridiques approfondies
- La connaissance des engins de pêche et leurs réglementations particulières
- La connaissance des poissons, de leurs milieux et des espèces indésirables
- Savoir rédiger une procédure judiciaire et apprentissage de l'outil informatique
- Gestion des conflits, placements de protection, gestes de défense en contrôle

La majorité de ces sessions ont été animées par les salariés de la Fédération mais nous avons également fait appel à nos partenaires de la Gendarmerie Nationale et notamment le Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie du Maine et Loire pour le dernier sujet. Remerciements à eux pour leur investissement.

Ces sessions de formation n'étaient pas « obligatoires ». Une vingtaine de gardes pêche étaient présents lors de chaque session.

La surveillance effectuée par l'ensemble du réseau associatif et fédéral

L'année 2023 a été très remplie en termes de « Police Pêche ». De nombreuses actions de jour comme de nuit, ont été organisées et coordonnées toujours dans l'objectif de faire respecter la réglementation de la pêche en eau douce, et afin de préserver les espèces et leurs milieux.

Rien que durant le week-end d'ouverture du carnassier, ce n'est pas moins d'une trentaine de procès-verbaux qui ont été réalisés par les agents assermentés (pêche sans carte, pêche pendant les heures d'interdiction, pêche en réserve, pêche d'un poisson ne faisant pas la taille réglementaire, ...).

Le nombre de contrôles conflictuels augmente également. Les agents assermentés le constatent tous les jours et ce sont à peu près 1 personne verbalisée sur 3 qui adopte un comportement agressif voire dangereux. Ce chiffre est en constante évolution et dans tous les domaines.

C'est pour cela que nous continuons de travailler avec nos partenaires au quotidien : le Groupement de Gendarmerie du Maine et Loire et les Polices Municipales de notre département.



Action de police de la pêche menée en bateau.

Bilan de la surveillance effectuée par l'ensemble du réseau associatif et fédéral

Année	Nombre de pêcheurs contrôlés	Nombre de procédures engagées	Nombre de kilomètres parcourus (voiture)
2019	6 040	46	27 080
2020	5 977	110	31 628
2021	7 856	173	53 134
2022	12 766	431	+ 90 000
2023	11 788	338	+ 80 000

Tableau récapitulatif du nombre de pêcheurs contrôlés, de procédures engagées et de distances parcourues par année.

Ce bilan est toutefois partiel, car au moment de son élaboration, certaines fiches de tournées sont manquantes ou incomplètes.

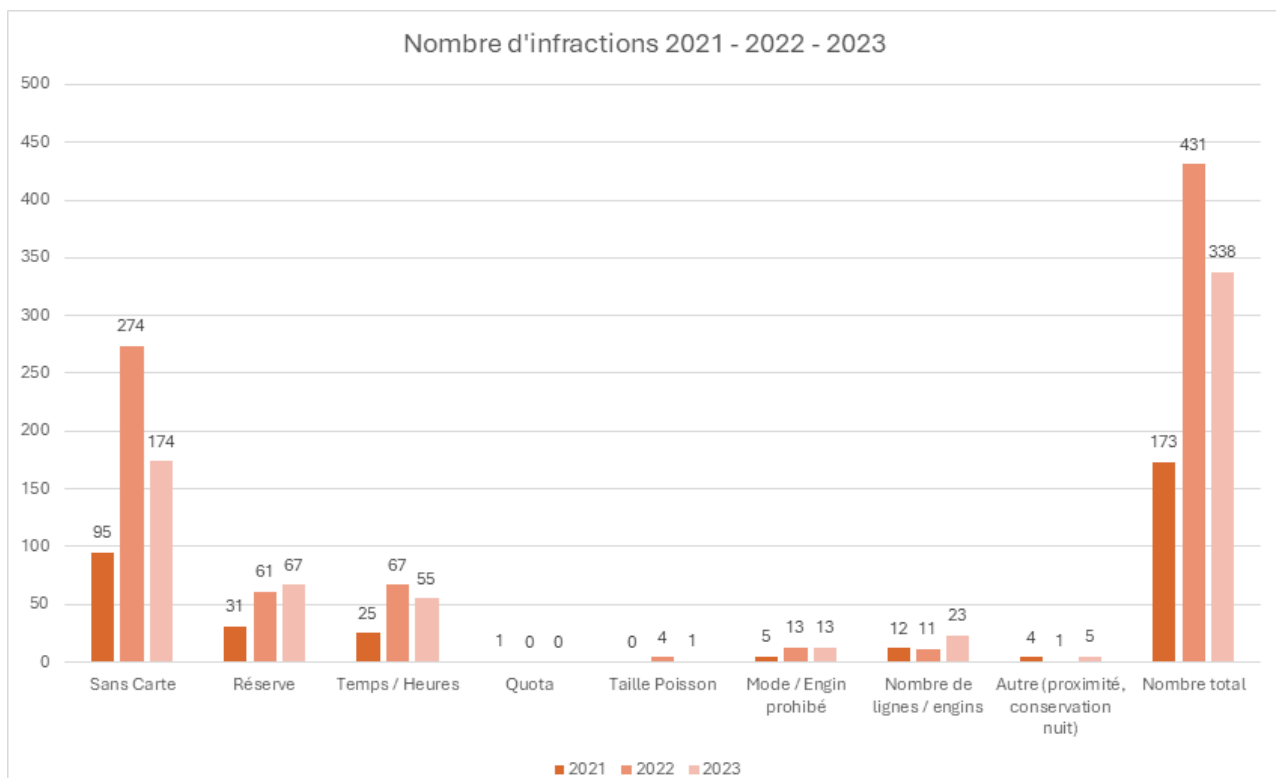
Les procédures d'infractions à la police de la pêche en eau douce

Le nombre de procédures n'a pas augmenté par rapport à l'année 2022. Cette diminution s'explique car la Fédération a continué d'augmenter les surveillances sur les secteurs déjà beaucoup contrôlés en 2022. Les secteurs concernés ont donc eu une pression de contrôles très importante de jour et de nuit. Cela a bien fonctionné car sur certaines rivières, chaque sortie de nuit donnait lieu à une vingtaine de procédures à chaque fois. A la fin de l'année, ces sorties donnaient lieu à seulement deux ou trois procédures.

Cette diminution de procédures s'explique également par le fait que plusieurs gardes pêche particuliers très actifs, ont eu des soucis de santé et n'ont donc pas pu effectuer beaucoup de tournées de surveillance. Les procès-verbaux établis par les agents compétents sont au nombre de 338, dont le détail figure sur le graphique ci-dessous :



Action de police de la pêche menée de nuit.



Comparatif du nombre et du type d'infractions entre 2021 et 2023.

La pêche sans carte reste l'infraction la plus fréquemment constatée avec 174 procès-verbaux établis.

Nouveautés 2023

Protocole d'accord relatif à la police de la pêche en eau douce

Après plusieurs mois de discussions et d'échanges, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec l'aide des Parquets d'Angers et de Saumur, ont mis en place un « Protocole d'accord relatif à la police de la pêche dans le Maine-et-Loire ».

Ce protocole a pour objectif de clarifier la procédure transactionnelle entre l'administration, les Parquets et la Fédération. Il précise également les procédures de saisies et les démarches à mettre en place. Enfin, il a servi à mettre à jour l'intégralité des montants de dommages et intérêts demandés aux contrevenants.

Mise en place d'une équipe départementale

Durant l'année 2022, la Fédération a mis en place une brigade départementale composée de six agents assermentés.

Cette équipe a réalisé de nombreuses sorties de jour et de nuit pendant l'année 2023. Elle a effectué de nombreuses sorties avec nos partenaires de la Gendarmerie et des Polices municipales afin de faire respecter notre réglementation.



Action menée par la Fédération et la Gendarmerie.

Les gardes pêche particuliers qui composent cette équipe, ont réalisé à eux seuls (sans compter la garderie fédérale) près de 970 heures de surveillance et rédigés plus de soixante procédures. Cette équipe est mobilisée lors des week-ends d'ouverture mais surtout sur les actions « sensibles et ciblées », notamment sur les actions nocturnes et sur les opérations de surveillance sur nos zones de réserves de pêche. Merci à eux pour leurs engagements.

Réglementation Pêche

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement des baux de pêche et du cahier des charges de l'exploitation de la pêche sur le domaine public. La Fédération a donc travaillé avec ses partenaires institutionnels afin que la mise à jour des amodiations se déroulent pour le mieux et que les volontés des AAPPMA soient respectées. Le nouveau cahier des charges est donc signé et prendra fin en 2027.

Attention la réglementation pêche évolue en 2024 !

A partir du 1^{er} janvier 2024, un nouveau quota carnassier a été fixé pour le département de Maine-et-Loire, en accord avec les services de l'Etat. Chaque pêcheur est limité à deux carnassiers (dont un brochet maximum) par jour.

Alerte braconnage

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection met en place un formulaire pour signaler les infractions à la police de la pêche ou qui portent atteinte au milieu aquatique.

Pour nous faire remonter, cliquez sur le lien suivant : <https://forms.gle/3sLKiljCAUU1Hg7R9>

Plus les informations seront précises sur le signalement que vous souhaitez faire remonter, plus elles seront exploitables.

Perspectives 2024

Bernard MERLIN - Président Fédéral



« Comme vous avez pu le découvrir, les activités de votre Fédération ont été riches et variées en 2023, et le seront tout autant en 2024.

Après la validation de notre Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles par les services de l'État, mais aussi la finalisation de notre Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, nous allons enclencher cette année une phase importante d'échanges et de concertation avec vous tous pour l'élaboration des Plans de Gestion Piscicole de vos AAPPMA.

Côté milieux aquatiques, malgré un hiver très pluvieux qui aura permis de recharger nos cours d'eau et les nappes phréatiques qui en avaient grand besoin, la vigilance restera malgré tout de rigueur.

Les études HMUC évoquées lors de notre bilan, et les projets de territoires pour la gestion de l'eau qui en découleront, resteront au cœur de nos attentions en 2024. Notre équipe restera mobilisée auprès des services de l'État pour s'assurer que ces études amèneront bien à une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau, tout en veillant à la préservation de nos milieux aquatiques. Notre présence au sein des différentes instances départementales, reste d'autant plus importante dans le contexte de crise agricole que le pays traverse à l'heure actuelle, et face à des premiers signes de recul de mesures environnementales qui n'augurent rien de bon, notamment pour la qualité des milieux aquatiques.

En 2024, nous allons également continuer à déployer toujours plus d'expertises, d'études et de projets en matière de restauration des milieux aquatiques, d'avis et de conseils auprès de nos partenaires techniques. Et pour cela notre service technique a été renforcé par l'arrivée de Camille LOGIE, qui après avoir effectué son contrat d'apprentissage chez nous en 2023, a officiellement intégré l'équipe salariale en tant que chargé de missions depuis ce début d'année.

Comme vous avez pu le voir, nous allons également poursuivre et mener à bien plusieurs projets en matière de développement de parcours et de promotion de la pêche, même si comme vous avez pu le voir, nous allons devoir être de plus en plus sélectif dans nos choix de projets à mener face notamment à des coûts de travaux de plus en plus importants.

2024 sera également l'année des secondes éditions de nos concours Carna Juniors 49, l'Open Carnassiers à Bouchemaine ou le Challenge Anjou Carnassiers, enrichis de quelques petites nouveautés.

Je lance d'ores et déjà un large appel à bénévoles, car à l'heure actuelle le maintien et la pérennité de plusieurs de nos manifestations telle que la Journée Nature Junior en partenariat avec la Fédération de chasse, ou encore la fête de la pêche, s'annoncent d'ores et déjà très compliqué en l'absence des renforts nécessaires pour l'organisation. Nous comptons donc sur votre mobilisation et celle de notre réseau. Sans ce soutien indispensable, nous ne serons malheureusement plus en capacité de maintenir ces événements à moyen terme, car notre équipe fédérale, malgré tout son engagement, n'aura pas la capacité seule de les mettre en œuvre.

Un autre chantier pour lequel nous allons avoir besoin de votre contribution, c'est la mise à jour des baux de pêche de vos AAPPMA sur le domaine privé. Et certaines d'entre vous ont d'ores et déjà pu se rendre compte que ce ne sera pas une mince affaire. Pour autant nous n'avons pas le choix, car les baux de pêche sont le premier moyen pour nous garantir les accès nécessaires pour pratiquer notre loisir. Et il est utile de rappeler qu'une AAPPMA doit avoir au minimum 10 kilomètres de baux de pêche pour justifier son existence. Pour autant vous n'êtes pas seul dans cette tâche. Certains d'entre vous ont déjà pu rencontrer notre apprenti Inès DAVID, qui est là pour vous épauler à ce sujet.

Je terminerai enfin, et comme toujours, par remercier l'équipe fédérale pour son engagement. Les salariés d'abord : Stéphanie, Christine, Océane, Camille, Nicolas, François, Anthony, Jocelyn, Vincent, Antoine et Nicolas, et enfin l'ensemble du Conseil d'administration, pour le travail mené au cours de l'année écoulée.

Une petite mention spéciale pour François RIPOCHE, notre technicien piscicole, qui après plus de 22 ans de bons et loyaux services au sein de notre structure, à nous faire profiter de son expérience et de son professionnalisme, a choisi dès le mois prochain d'aller vers de nouveaux horizons professionnels. Nous lui souhaitons donc bonne chance ».



Jeune pêcheur lors du Cama Juniors 49 sur la Maine à Angers.



NOS PARTENAIRES



**Fédération de Maine-et-Loire
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique**

1280 rue de la Gachetière
Montayer - Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

☎ 02 41 87 57 09
✉ secretariat@fedepeche49.fr
🌐 www.fedepeche49.fr

Retrouvez nous aussi sur...



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE